

MINISTERE DE LA SECURITE  
ET DE LA PROTECTION CIVILE

.....  
AGENCE NATIONALE DE LA  
PROTECTION CIVILE

.....



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

.....

# PLAN D'ORGANISATION DE LA REPONSE DE LA SECURITE CIVILE EN CAS DE CATASTROPHES AU TOGO



**Mars 2020**

## Liste des sigles et acronymes

---

ADRA	: Agence Adventiste d'Aide et de Développement
AH1N1	: Grippe Pandémique Humaine
AH5N1	: Grippe Aviaire
ANASAP	: Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Public
ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ASC	: Agents de Santé Communautaire
ATOP	: Agence Togolaise de Presse
BM	: Banque Mondiale
CDQ	: Comité de Développement du Quartier
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
CHR	: Centre Hospitalier Régionaux
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNOU	: Centre National des Opérations d'Urgence
COVID-19	: Corona Virus 2019
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
CSR	: Catholic Relief Service
CVD	: Comité Villageois de Développement
DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
DG-ANPC	: Directeur Général de l'ANPC
DPCAH	: Direction de la Prévention des Coopérations et des Affaires Humanitaires
DPOU	: Direction de la Planification et des Opérations d'Urgences
DRN	: Direction Régional Nord
DRS	: Direction Régional Sud
DS	: District Sanitaire
EAA	: Acides Animés Essentiels
ERIESI	: Enquête Régionale Intégrée et de Secteur Informel
ESA	: Ecole Supérieure d'Agronomie
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

## Sommaire

---

Liste des sigles et acronymes .....	i
Sommaire .....	ii
I CONTEXTE.....	1
II BUT.....	3
III OBJECTIFS.....	3
3.1 Objectif général .....	3
3.2 Objectifs spécifiques .....	4
IV ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS .....	4
4.1 Identification et analyse.....	4
4.1 Effets et aléas/risque des situations d'urgences capitalisées .....	6
V STRUCTURES DU PLAN ORSEC .....	7
5.1. A l'échelon national .....	7
5.1.1 Organe de planification des interventions .....	8
5.1.1.1 Les Points Focaux de planification des interventions .....	9
5.1.1.2 Organe de gestion des urgences .....	9
5.2 A l'échelon Régional .....	11
5.2.1 Organe régional de planification des secours : Division Administration et Planification 12	
5.2.2 Organe régional de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences 12	
5-2-2-1 - Organes régionaux de commandement .....	12
5.2.2.2 Les clusters .....	13
5.3 A l'échelon Préfectoral .....	13
5.3.1 Organe préfectoral de planification des secours : Division Administration et Planification.....	14
5.3.2 Organe préfectoral de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences.....	14
5.4 A l'échelon communal .....	15
5.5 Processus d'alerte et d'engagement de secours.....	16
5.6 Aux échelons: régional, préfectoral, communal.....	17
5.6.1 Etapes préliminaires .....	17
5.6.2 Déclenchement du plan .....	17
5.6.3 Schéma de mise en action du plan ORSEC (Exemple : Plan préfectoral).....	17
.....	18
.....	18
VI REQUISITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS.....	19

6.1	Forme de la réquisition.....	19
6.2	Réparation des dommages.....	19
6.3	Rémunération des personnes requises .....	19
6.4	Exemple de réquisition simplifiée : .....	19
VII	APPEL AUX PREFECTURES LIMITROPHES ET/OU AUX ECHELONS SUPERIEURS	20
7.1	Renforts des préfectures limitrophes.....	20
7.2	Renfort de l'échelon national .....	20
VIII	INVENTAIRE DES MOYENS DISPONIBLES .....	21
	Annexes.....	22
	Annexe 1 : rôle de certaines principales structures .....	22
	Annexe 2 : projet de création des brigades de sapeurs-pompiers.....	24
	Annexe 3 : Tableau d'évaluation des moyens disponibles et des besoins par secteur .....	25
	Annexe 4 : clarification sémantique .....	34
	Annexe 5 : formation des différentes structures du plan orsec.....	37

## I CONTEXTE

Le Togo, pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56.600 Km<sup>2</sup> est limité par le Burkina-Faso au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, la République du Bénin à l'Est et la République du Ghana à l'Ouest. Il est caractérisé sur le plan climatique :

- d'une part, par un climat subéquatorial dans la partie sud du pays, avec deux saisons sèches (de novembre à mars et d'août à septembre) et deux saisons pluvieuses (de mars à juillet et de septembre à novembre),
- d'autre part, par un climat tropical sec qui s'identifie par une saison de pluies (de mai à octobre) et une saison sèche (de novembre à avril) dans la moitié nord du pays.
- Toutefois on note une variabilité de ces saisons due à plusieurs facteurs entre autres aux phénomènes des changements climatiques.

La population togolaise qui était de 6 191 155 habitants en 2010 (RGPH4, 2010) est estimée à 7 852 000 habitants en 2020. Selon ce recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4, 2010), la moitié de la population a moins de 15 ans. Le taux de croissance annuelle est de 2,84%. Cette population est en majorité rurale (62,3%) en dépit d'une urbanisation en progression rapide (5,2% par an).

Le Togo compte une quarantaine d'ethnies réparties en six (06) groupes. Il est subdivisé en cinq (05) régions administratives, trente-neuf (39) préfectures. Le grand Lomé est considéré comme une entité régionale par certains départements ministériels sur le plan des interventions.

L'éducation et la formation ont toujours été des piliers fondamentaux dans les différentes stratégies de développement du Gouvernement togolais et des progrès au niveau du capital humain ont été enregistrés dans le secteur de l'éducation. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus 15 ans est à la hausse passant de 60,3% au niveau national en 2011 à 66,4% en 2017 dont 7,0% en langues nationales et 56,1% en français (ERIESI enquête Régionale Intégrée et le Secteur Informel, 2017). Le taux net de scolarisation au primaire a connu une augmentation, passant de 94,3% en 2015 à 95,7% en 2016 mais reste en deçà de la cible de scénario de référence (96,3%), (PND, 2018).

Sur le plan social, le taux de chômage a baissé de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2015, soit une réduction de moitié (3.1 points de pourcentage). Par contre le taux de sous-emploi a augmenté de 2.1 points ; il est passé de 22,8% en 2011 à 24,9% en 2015 (QUIBB, 2015).

Au plan économique, l'investissement public est passé de 332,4 milliards de dollars à 174,5 milliards de dollars de 2016 à 2017. Les ressources extérieures étaient évaluées à 146,6 milliards de dollars en 2016 et 70 milliards de dollars en 2017. Le Togo bénéficie de l'assistance étrangère pour le financement d'une partie de son programme d'investissement public. Les indicateurs de la pauvreté et les inégalités se sont améliorés dans l'ensemble du pays. L'incidence de la pauvreté est passée de 58,7% en 2011 à 55,1% en 2015. Quant à l'indicateur d'inégalité, l'indice de Gini est passé de 0,393 en 2011 à 0,380 en 2015. Cette baisse de l'incidence de pauvreté n'est pas constatée à tous les niveaux de la même façon. En effet, dans le milieu rural, le taux est passé de 73,4% à 68,7%. Dans certains milieux urbains, ce taux est passé de 44,7% en 2011 à 37,9% en 2015.

La population est prise aujourd'hui dans la tourmente d'un cercle infernal de facteurs aggravants liés à l'inflation des prix des produits de première nécessité, à la réduction du pouvoir d'achat, etc.

Sur le plan sanitaire, le pays compte trois (3) Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), six (6) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), quarante-quatre (44) districts sanitaires (DS), huit (08) hôpitaux confessionnels (HC), des cliniques privées et des Unités de Soins Périphériques (USP).

Il existe six(6) casernes de sapeurs-pompiers opérationnelles dont deux (02) à Lomé, une (1) à Atakpamé, une (1) à Sokodé, une (1) à Kara et une (1) à Dapaong. Toutefois ces casernes sont sous équipées.

Le Togo a connu par le passé des situations d'urgence et des catastrophes (inondations, épidémies, sécheresse, crises socio - politiques, etc.) ayant eu des impacts socio-économiques.

On entend par catastrophe ou situation d'urgence tout évènement, aléa naturel ou anthropique, entraînant la mise en danger de vies humaines et/ou la perte de biens importants. Mais, on ne peut véritablement parler de catastrophe que si l'évènement dépasse la capacité de lutte de la communauté concernée. Ainsi, ce qui est considéré comme une catastrophe à l'échelon local peut ne pas l'être à l'échelon préfectoral, à l'échelon régional, encore moins à l'échelon national.

Dans le but d'améliorer la coordination de la gestion des situations d'urgence et de catastrophes, le gouvernement par décret N°2017-011/PR a créé l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) suivi de l'adoption de la politique nationale de la Protection Civile.

Conscientes de la gravité croissante et de l'ampleur des conséquences sanitaires, sociales, politiques et économiques des catastrophes naturelles ou anthropiques et préoccupées par le caractère dynamique des mécanismes et des ressources nécessaires au niveau national pour faire face aux situations d'urgence et aux besoins de l'action humanitaire, les autorités togolaises ont procédé à l'actualisation du plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile (plan ORSEC) en vue de le rendre plus opérationnel et de l'adapter aux nouvelles réalités.

Le plan ORSEC est un outil établi et mis en œuvre à l'échelon national sous la responsabilité du ministre chargé de la protection civile dont la coordination est assurée par l'ANPC. A l'échelon régional, préfectoral et communal, il est mis en œuvre sous la responsabilité des autorités locales décentralisées et la coordination, assurée par les directions régionales et les antennes de l'ANPC.

Il a pour vocation de fixer à l'avance la ligne de conduite dans l'organisation de secours et de sauvetage des personnes et des biens en situations d'urgences majeures.

Il n'entre en action que lorsqu'il y a nécessité d'intervention et de coordination de tous les services autres que les services permanents de secours relevant des administrations publiques, civiles et militaires, d'organismes privés, d'associations d'entraide, etc.

Il est à la fois un répertoire constamment tenu à jour des moyens en ressources (humaines, matérielles et financières) et un document qui fixe à l'avance l'organisation et le commandement des secours. Il définit les missions dévolues aux différents intervenants dans la gestion des urgences et des catastrophes qui en constituent l'ossature.

Ce plan doit être testé à tous les niveaux par des exercices de simulation afin d'évaluer son applicabilité et ses objectifs. Il doit être évalué et révisé tous les deux ans.

## **II BUT**

Le plan ORSEC vise une réponse efficace aux conséquences encourues par les sinistrés lors de la survenue d'une situation d'urgence ou de catastrophe.

## **III OBJECTIFS**

### **3.1 Objectif général**

L'objectif général de ce plan est de définir une procédure de gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue de limiter les dégâts par la mise en place à l'avance d'une organisation appropriée et efficace.

### **3.2 Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques du plan ORSEC sont :

- a) Identifier et analyser les risques potentiels et leurs effets sur les personnes et les biens ;
- b) Définir les rôles et les responsabilités des services intervenant dans les urgences et autres organismes d'appui dans le domaine de la prévention, de la préparation, de la réponse et de la réhabilitation ;
- c) Identifier et évaluer les capacités des structures existantes ;
- d) Assurer la coordination des opérations d'urgences,
- e) Renforcer la collaboration et la coopération entre tous les acteurs ;
- f) Définir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'information et d'éducation du public ;
- g) Assurer l'information du public en temps réel en s'appuyant sur les mécanismes d'alertes existants ;
- h) Faire des projections en termes de survenue de catastrophes naturelles ou anthropiques et leurs interactions ;
- i) Faire périodiquement des exercices de simulation en vue d'évaluer et de réviser au besoin le plan;
- j) Organiser les secours, sauvetage et assistance.

## **IV. ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS**

### **4.1 Identification et analyse**

Les situations d'urgence s'identifient à des catastrophes ou calamités d'origine naturelle ou anthropique. Elles sont déterminées par leur occurrence, leur impact, leur sévérité, le niveau des pertes en vies humaines, le nombre de personnes touchées et l'importance des dégâts. Il s'agit des situations dont la gestion dépasse la capacité d'intervention de la communauté ou du pays touché et qui nécessite le recours à l'aide nationale et/ou internationale suite à une alerte d'urgence ou de menaces telles que le terrorisme, les attentats, conflits sociopolitiques, etc.

A cet effet, il convient de préciser que le Togo a enregistré durant ces dernières années, une série de catastrophes dont les plus importantes sont les épidémies, les inondations, les vents violents, la pollution, les feux de végétation, les incendies, l'érosion côtière, les sécheresses, les crises alimentaires, etc. (cf. tableau 1).

Une évaluation du potentiel de risques naturels et anthropiques fondée sur les expériences dans le pays au cours de la période antérieure à 1985 et les données portant sur la période allant de 1985 à nos jours et recueillies sur le terrain, suffisent à assurer leur identification ainsi qu'il est fait état dans le tableau 1.

**Tableau N°1 : Approche comparative sur les catastrophes survenues au Togo**

Caractéristiques des catastrophes	Période antérieure à 1985		Période de 1985 à 2020	
	Types de catastrophes	Année de leur survenue	Types de catastrophes	Année de leur survenue
Catastrophes naturelles	Tremblements de terre	1862, 1906, 1911 et 1939	Tremblements de terre	-
	Glissements de terrain	1957/	Glissements de terrain	1988/1989-
	Inondations urbaines et rurales	De 1925 à 1985 (périodiques)	Inondations urbaines et rurales	1989, 1992, 1994, 1995, 1998, 1999, 2003, 2005, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020
	Sécheresse	1942/1943, 1976/1977, 1982/1983	Sécheresse	1989, 2013
	Crise alimentaire	1976/1977, 1982/1983	-	2013-
	Tempêtes	1966	Tempêtes/Vent violents	1998, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020.
	Epidémies	-	Epidémies	1988, 1996, 1998, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007, 2009, 2010-2014, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020.
	Catastrophes anthropiques	Afflux de réfugiés venus du Cote d'ivoire et Ghana Déplacement de population Conflits inter-communautaires	1958	Afflux de réfugiés venus du Ghana, de la Côte d'Ivoire, Conflits intercommunautaires Déplacement de populations
Incendies/			Incendies	2013 2020
Feux de végétation		Chaque année	/ Feux de végétation	Chaque année
Pollutions			Pollutions	Permanent depuis 1985
Erosion		Processus continu	Erosion	Processus continu
Troubles sociopolitiques		1956- 1958 - 1960-1963 -1966	Troubles sociopolitiques	1986 - 1990 - 1991 -1992- 1993 -1994 - 1998 et 2005, 2017 - 2020,

**Source :** EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Data base et adapté.

A l'analyse du tableau ci-dessus, et sans écarter la probabilité de survenue de catastrophes autres que celles connues jusqu'alors par le pays, des remarques s'imposent :

- Le Togo n'est pas situé dans une zone de turbulences ou de menaces de grandes catastrophes naturelles de type tremblement de terre, éruptions volcaniques etc.
- Le pays a été frappé et reste exposé à des catastrophes telles que : les inondations, les vents violents, la sécheresse, les éboulements, la pollution marine, l'érosion côtière, les hautes marées, les épidémies (choléra, méningite etc.) et des fléaux récents notamment, la maladie à virus Ebola, fièvre de Lassa, fièvre charbonneuse, la grippe aviaire AH5N1, les gripes pandémiques humaines AH1N1 et le Covid 19.

#### 4.1 Effets et aléas/risque des situations d'urgences capitalisées

Les effets des situations d'urgences sont répertoriés de façon non exhaustive dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N°2 : Approche analytique de la synthèse des effets des catastrophes naturelles et/ou anthropiques**

Types d'aléas	Manifestation des aléas	Conséquences prévisibles
Inondations	Champs dévastés avec des récoltes détruites; des cases écroulées, des personnes décédées, des épidémies récurrentes, débordement des bassins de rétention, stagnation permanente de l'eau dans les habitations, remontée capillaire d'eau, etc.	Crises alimentaires et pertes économiques préjudiciables pour les populations touchées ; insalubrité des agglomérations rurales et périurbaines occupation spatiale anarchique et démesurée; développement des maladies transmissibles (des mains sales et/ou d'origine hydrique, etc.); impraticabilité des axes routiers, pollution des puits et nappes, pertes en vies humaines, etc.
Epidémies	Apparition du choléra, de la méningite, de la fièvre typhoïde, grippe aviaire, charbon bactérien, Covid 19, etc.	Récurrence épidémiologique ; propagation épidémiologique à grande échelle, pertes en vies humaines, etc.
Afflux de réfugiés/Déplacement de populations, Conflits intercommunautaires	Mouvement de populations	Sans abris, impact sur la famille, pays hôte, occupation anarchique des lieux, prostitution, insécurité, maladies, déscolarisation, blessés, pertes en vies humaines, trouble des activités socioéconomiques, etc.

Eboulements	Destruction des habitations et infrastructures, des voies de communication encombrées et ou détruites, etc.	des voies de communication impraticables ; ruine économique et paupérisation des victimes ; survenue d'accidents de circulation ; réduction de la fréquentation des sites touristiques, etc.
Tempêtes/Vents violents	Arbres déracinés, toitures des infrastructures sociocollectives et habitations décoiffées.	survenue des accidents mortels ; paupérisation des victimes ; perturbation des activités socioéconomiques, des blessés, pertes en vies humaines ; dégradation du couvert végétal, etc.
Sécheresses	Des pluies tardives et irrégulières, déficit pluviométrique, cycle pluviométrique perturbé; activités agricoles retardées	Baisse de la production agricole ; accentuation des effets de savanisation ; manque d'eau ; hausse des prix des produits vivriers ; recrudescence des incendies, crises alimentaires voire famines, etc.
Crise alimentaire	manque de produits vivriers	Disette, soudure, famine, malnutrition, maladies, etc.

## V STRUCTURES DU PLAN ORSEC

La gestion des situations d'urgence et de catastrophes est organisée à l'échelon national, régional, préfectoral et communal.

### 5.1. A l'échelon national

L'agence nationale de la protection civile, créée le 31 janvier 2017, par Décret N°2017-011/PR a pour entre autres missions :

- la coordination de l'ensemble des actions de prévention et de gestion des situations d'urgence sur le territoire national,
- la supervision des opérations de secours et de sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophes,
- la protection des personnes déplacées et des réfugiés en collaboration avec les structures concernées.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'agence est dotée d'une direction générale organisée en trois (3) directions centrales, deux (2) directions régionales, cinq (05) antennes et des services rattachés. L'organisation et les attributions des directions, antennes et services rattachés seront fixés par un arrêté du ministre de tutelle.

En attendant cet arrêté, un plan transitoire d'organisation des secours à l'échelon national est adopté et se présente comme suit :

### 5.1.1 Organe de planification des interventions

La planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de l'Agence nationale de la protection civile à travers sa direction de la planification, des opérations et des urgences (DPOU).

#### ❖ Rôle

La DPOU, est l'organe technique de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions en cas de catastrophes. Elle coordonne les opérations de secours et d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du présent plan.

La DPOU s'appuie sur tous les secteurs et organisations susceptibles de jouer un rôle prépondérant dans la gestion des catastrophes. Il s'agit notamment de :

- tous les départements ministériels partie prenante de la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (PNRRC),
- des conseillers de la Primature et de la Présidence de la République.
- des institutions, ONG locales et internationales ainsi que le secteur privé (CNDH, LTDH, HCRAH, OIPC, BM, CRT, OCDI, CRS, EAA, Plan Togo, ADRA-Togo, Patronat, etc.);
- des agences du Système des Nations Unies suivantes : PNUD, OMS, PAM, UNICEF, HCR, FAO, UNFPA, OCHA, etc.
- des Partenaires bilatéraux : USA, France, Allemagne, Japon, Chine, UE, etc.

La DPOU doit disposer d'une matrice des moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences. La matrice comportera des :

- moyens disponibles au sein de la communauté ;
- moyens des principaux intervenants ;
- écarts entre les besoins et les moyens disponibles pour faire face aux risques les plus probables pour le pays tels qu'ils sont envisagés dans le plan national de contingence.

La matrice ainsi établie permet à l'agence de planifier les interventions, d'identifier les besoins non couverts (écarts) à combler par la subvention de l'Etat ou l'appui des partenaires humanitaires. Cet inventaire doit être revu et mis à jour deux fois par an. Il permettra à l'ANPC d'avoir permanemment en sa possession l'inventaire réel des moyens disponibles.

### ***5.1.1.1 Les Points Focaux de planification des interventions***

Les Ministères à rôle principal, notamment ceux chargés de la sécurité, de la santé, des télécommunications, de l'action sociale, de la défense (génie militaire, service de santé des armées (SSA), du Corps des Sapeurs-Pompiers), de l'administration territoriale, des infrastructures et des transports, de l'eau, de l'urbanisme (ANASAP), de la planification et des finances doivent désigner en leur sein un point focal de planification des interventions et son suppléant.

Le point focal ou le suppléant est le représentant de son département auprès de l'agence. Le ministère qu'il représente est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan sectoriel.

Une organisation ou institution peut être représentée aux différents échelons du plan ORSEC, de par la nature de ses fonctions et des moyens dont elle dispose.

L'agence sollicitera en cas de besoin, les services de toute personne physique ou morale qu'elle jugera compétente pour répondre efficacement à une situation d'urgence.

### ***5.1.1.2 Organe de gestion des urgences***

L'Organe technique de gestion des urgences et de catastrophes est le CNOU. Il est l'organe de commandement et de gestion des urgences. Il est composé de :

- service des opérations
- service secours et urgence
- clusters d'intervention

En cas d'urgence, le CNOU active les clusters concernés.

#### **A. - Organe de Commandement : Service des opérations**

Le service des opérations comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

##### **a- Le Poste de Commandement Fixe (PCF)**

Le poste de commandement fixe est installé au CNOU.

##### **a.1- Missions**

Le poste de commandement fixe a pour mission de :

- assurer les liaisons entre le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters ;
- exploiter les informations et les renseignements reçus ;
- coordonner et gérer les renforts sur les lieux du sinistre.

## **a.2 -Fonctionnement**

Le PCF est une structure permanente dont le fonctionnement est assuré par l'agence en collaboration avec les acteurs concernés.

### **b- Le poste de commandement opérationnel (PCO)**

Le poste de commandement opérationnel est installé de telle sorte que sa proximité des lieux du sinistre permette d'assurer une liaison rapide et constante avec le poste de commandement fixe, les effectifs engagés et la réserve. Son emplacement devra être fixé en dehors de la zone dangereuse et dans la mesure du possible, en un point facile à identifier ou à repérer. Par exemple, dans une mairie, une école, une gare, etc.

#### **b.1 - Missions**

Le Poste de Commandement Opérationnel est chargé de :

- diriger les opérations sous l'autorité de l'ANPC;
- centraliser et exploiter les renseignements recueillis ;
- demander et gérer les renforts nécessaires.

#### **b.2 – Fonctionnement**

Le PCO est une structure non permanente activée en cas de sinistre. Son fonctionnement est assuré par l'agence en collaboration avec les acteurs concernés.

### **B– Organe de secours et urgences : Service secours et urgence**

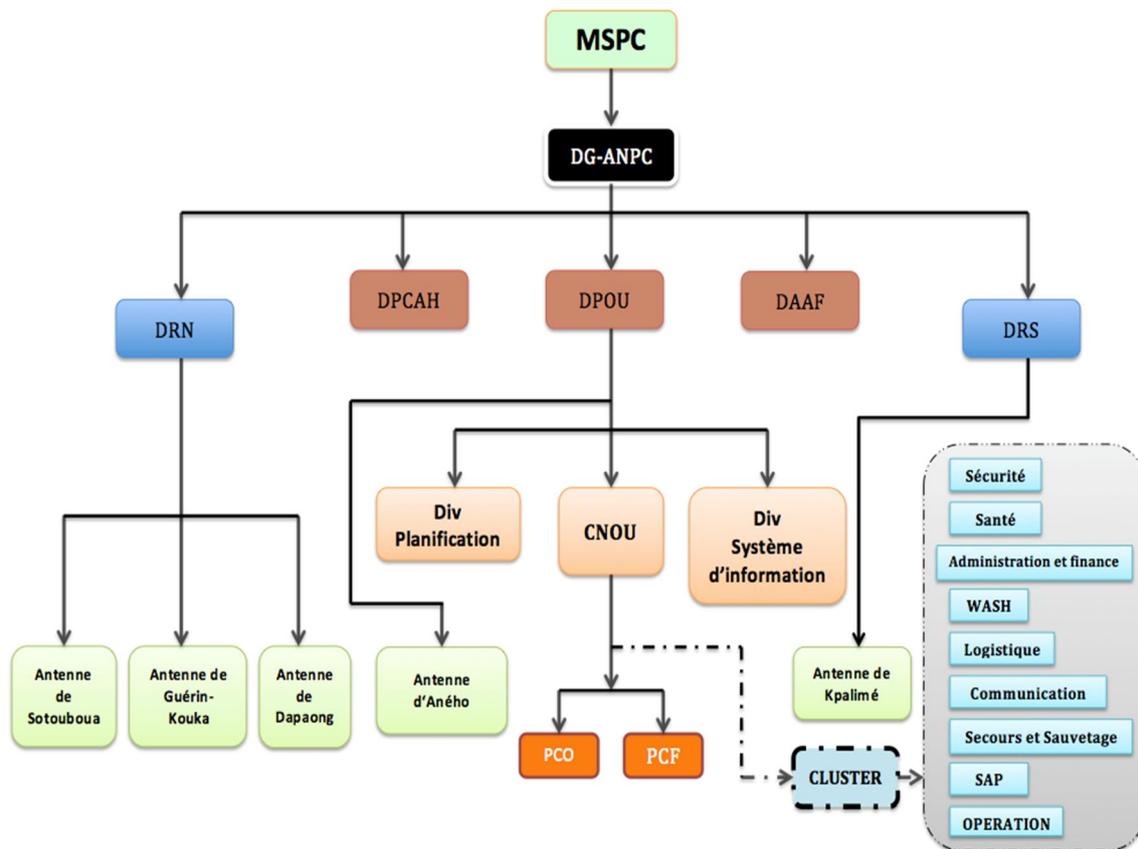
Ce service a pour rôle de :

- Gérer les appels d'urgence,
- Suivre la situation d'urgence et présenter les résultats de suivi (cartes de conduite, compte rendu, exposé de la situation etc.),
- Présenter et évaluer la situation d'urgence,
- Faire activer les différents clusters,
- Fournir à la hiérarchie des informations appropriées concernant les opérations de réponse.

#### **C - Clusters d'interventions**

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; opération et SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.

## Organigramme fonctionnel de l'organisation des secours à l'échelon national



### 5.2 A l'échelon Régional

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'agence nationale de la protection civile.

Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'élaboration des plans régionaux avec les acteurs de la plateforme régionale sous l'autorité du gouverneur ou à défaut, du préfet du chef-lieu de la région. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Pour remplir cette mission, le gouverneur ou le préfet du chef-lieu de région dispose des organes régionaux de planification des secours et de gestion des urgences. Dans le cas où la catastrophe touche plus d'une préfecture de la même région, les Préfets concernés sont directement associés au gouverneur ou à défaut le préfet du chef-lieu de région pour l'organisation de la réponse de la sécurité civile.

### **5.2.1 Organe régional de planification des secours : Division Administration et Planification**

Au niveau régional, la division de l'administration et planification est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion de l'assistance en cas de situation d'urgence et de catastrophes.

Elle coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan.

Elle est chargée également de faire un inventaire des moyens dont elle dispose dans la région afin d'identifier :

- les moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences ;
- les moyens disponibles au sein de la région ;
- les écarts entre les besoins et les moyens disponibles.

La matrice ainsi établie permet à la division de déterminer les écarts et de veiller à les combler par le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an.

### **5.2.2 Organe régional de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences**

Au niveau régional, l'organe de gestion des urgences est la Division des opérations, des secours et des urgences de la Direction régionale de l'ANPC.

La division des Opération, des secours et des urgences comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

#### ***5-2-2-1 - Organes régionaux de commandement***

a- Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)

Le poste régional de commandement opérationnel est installé de telle sorte que sa proximité des lieux du sinistre permette d'assurer une liaison rapide et constante avec le poste régional de commandement fixe, les effectifs engagés et ceux qui sont en réserve.

Son emplacement devra être fixé en dehors de la zone dangereuse et dans la mesure du possible en un point facile à identifier ou à repérer. Exemple : mairie, école, etc.

#### **a.1 - Missions**

Le Poste régional de Commandement Opérationnel est chargé de :

- diriger les opérations sous l'autorité de la Direction régionale ;
- centraliser et exploiter les renseignements recueillis ;
- demander et gérer les renforts nécessaires.

## **a.2 – Fonctionnement**

Le PRCO est une structure non permanente activé en cas de sinistre. Son fonctionnement est assuré par le personnel de l'Agence renforcé en situation d'urgence par tout personnel provenant d'autres structures concernées.

## **b- Le Poste régional de Commandement Fixe (PRCF)**

Le PRCF est installé à la Direction Régionale

### **b.1 - Missions**

Le PRCF a pour mission de :

- assurer les liaisons entre le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters ;
- exploiter les informations et les renseignements reçus ;
- coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.

### **b.2 – Fonctionnement**

Le PRCF est une structure permanente dont le fonctionnement est assuré par le personnel de l'agence renforcé en situation d'urgence par tout personnel provenant des clusters concernés.

#### **5.2.2.2 Les clusters**

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours et assistance ; communication ; opération ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.

## **5.3 A l'échelon Préfectoral**

Le plan d'organisation de la réponse à la sécurité civile a pour cadre la préfecture. Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de son élaboration avec les acteurs de la plateforme préfectorale sous l'autorité du préfet. Le préfet est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Pour remplir cette mission, le préfet dispose des organes préfectoraux de planification des secours et de gestion des urgences. Dans le cas où la catastrophe se produit dans la commune, le Maire est directement associé au Préfet pour l'organisation des secours.

### 5.3.1 Organe préfectoral de planification des secours : Division Administration et Planification

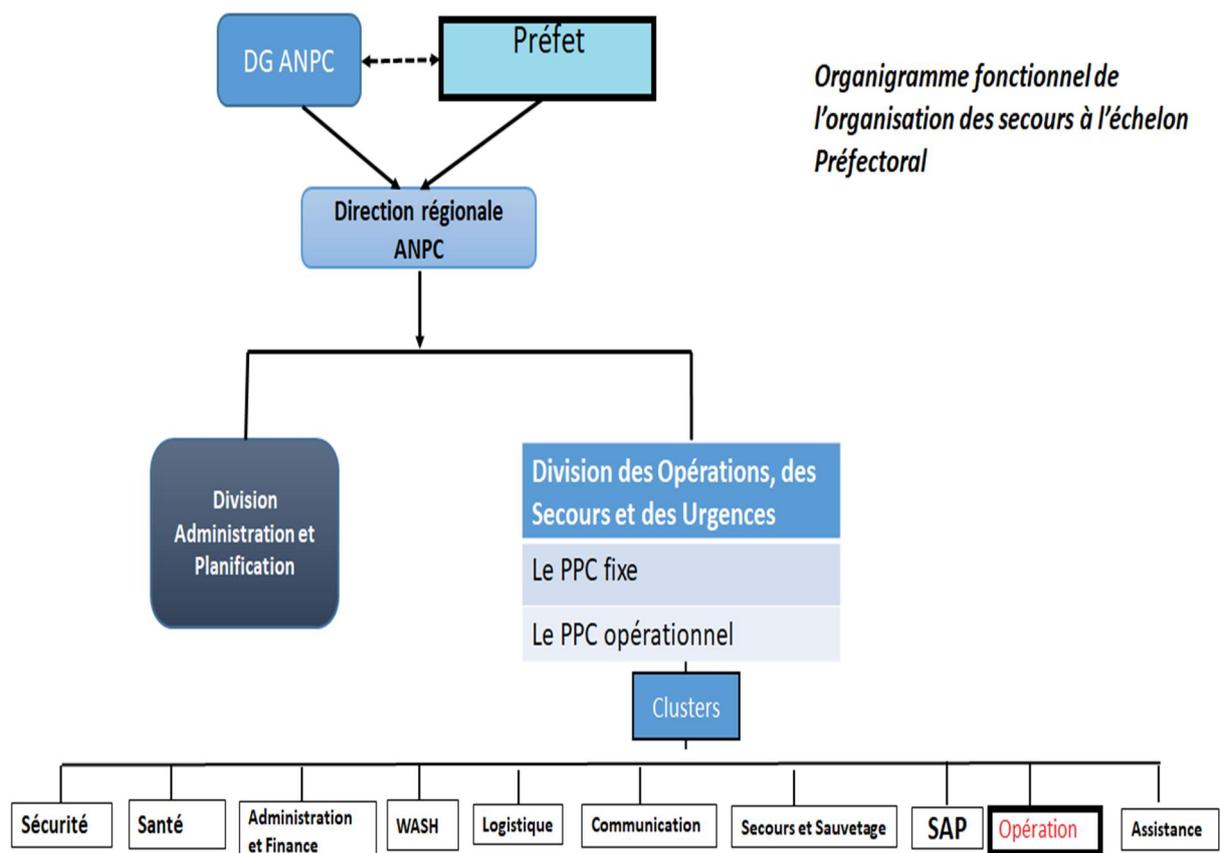
Au niveau préfectoral, l'organe de planification des secours est la Division Administration et Planification de la Direction régionale de l'ANPC suivant les mêmes attributions que le niveau régional.

### 5.3.2 Organe préfectoral de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences

Au niveau préfectoral, l'organe de gestion des urgences est la Division des opérations, des secours et des urgences de la Direction régionale de l'ANPC suivant les mêmes attributions que le niveau régional.

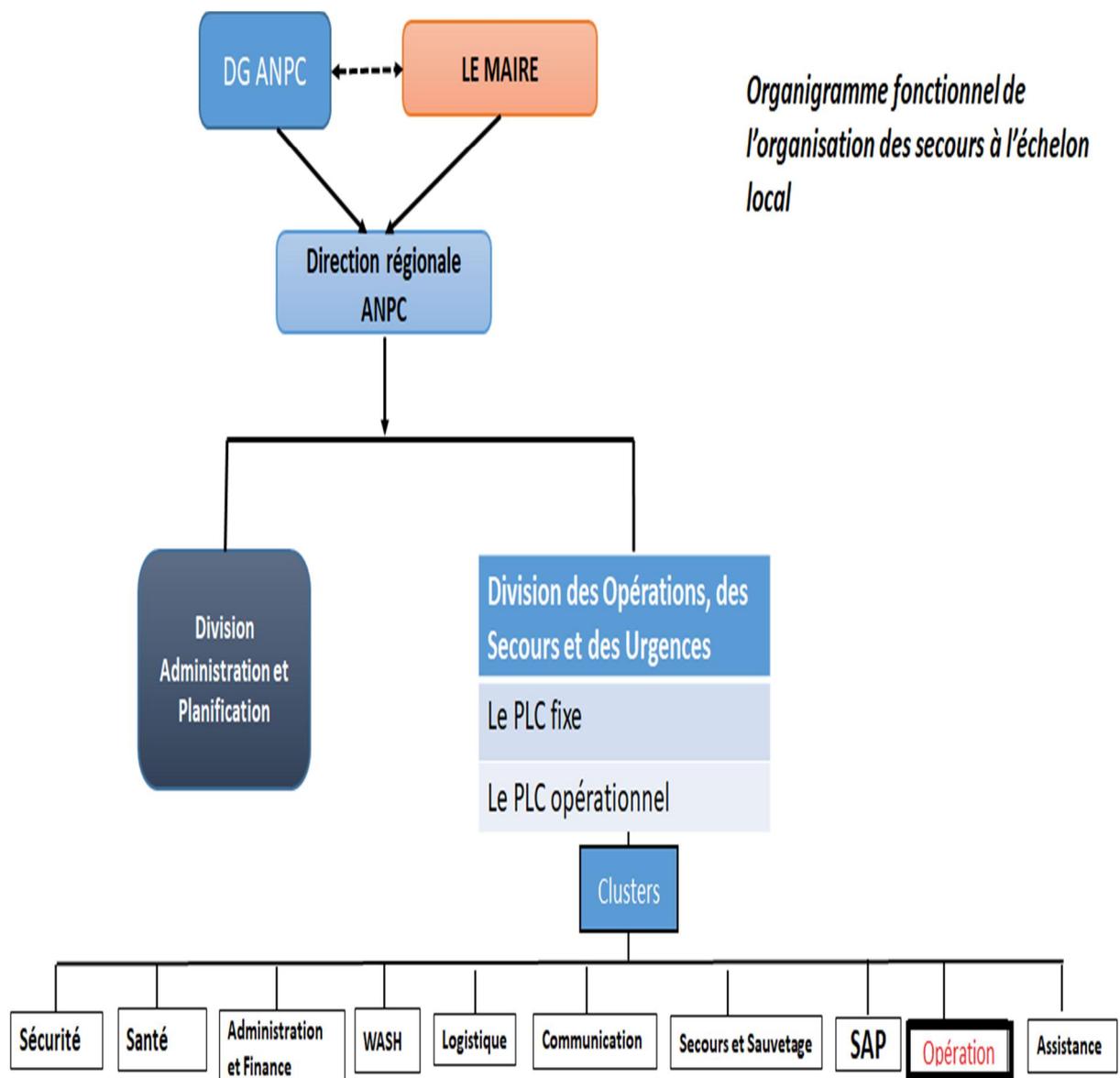
#### Les clusters

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours et assistance ; communication ; opération; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.

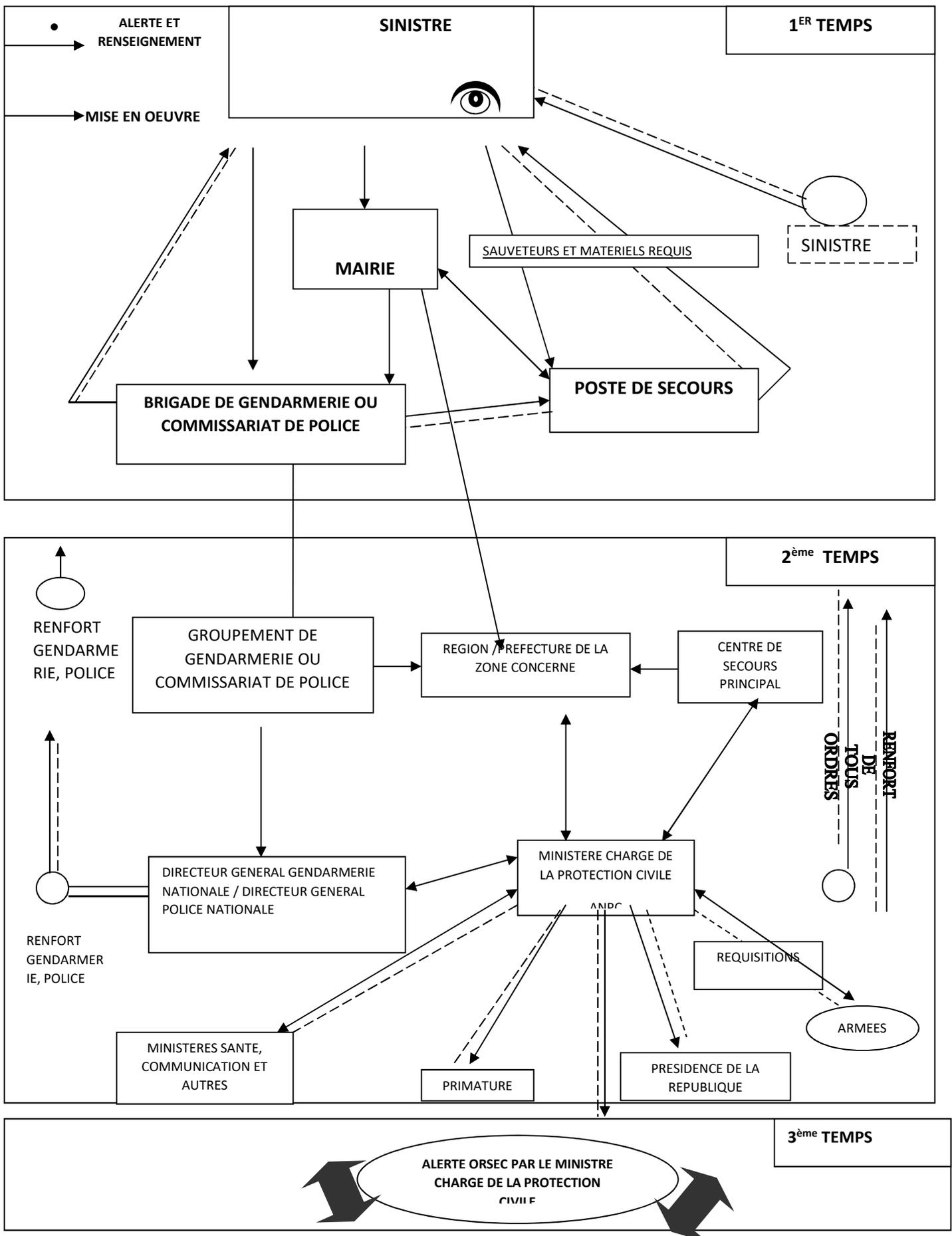


## 5.4 A l'échelon communal

Le plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile a pour cadre la commune. Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de son élaboration sous l'autorité du maire. Le Maire est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations, ainsi que de la formation du personnel. Pour remplir cette mission, le maire dispose des organes locaux de planification des secours et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau préfectoral et régional.



## 5.5 Processus d'alerte et d'engagement de secours



## **5.6 Aux échelons: régional, préfectoral, communal**

### **5.6.1 Etapes préliminaires**

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut, au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

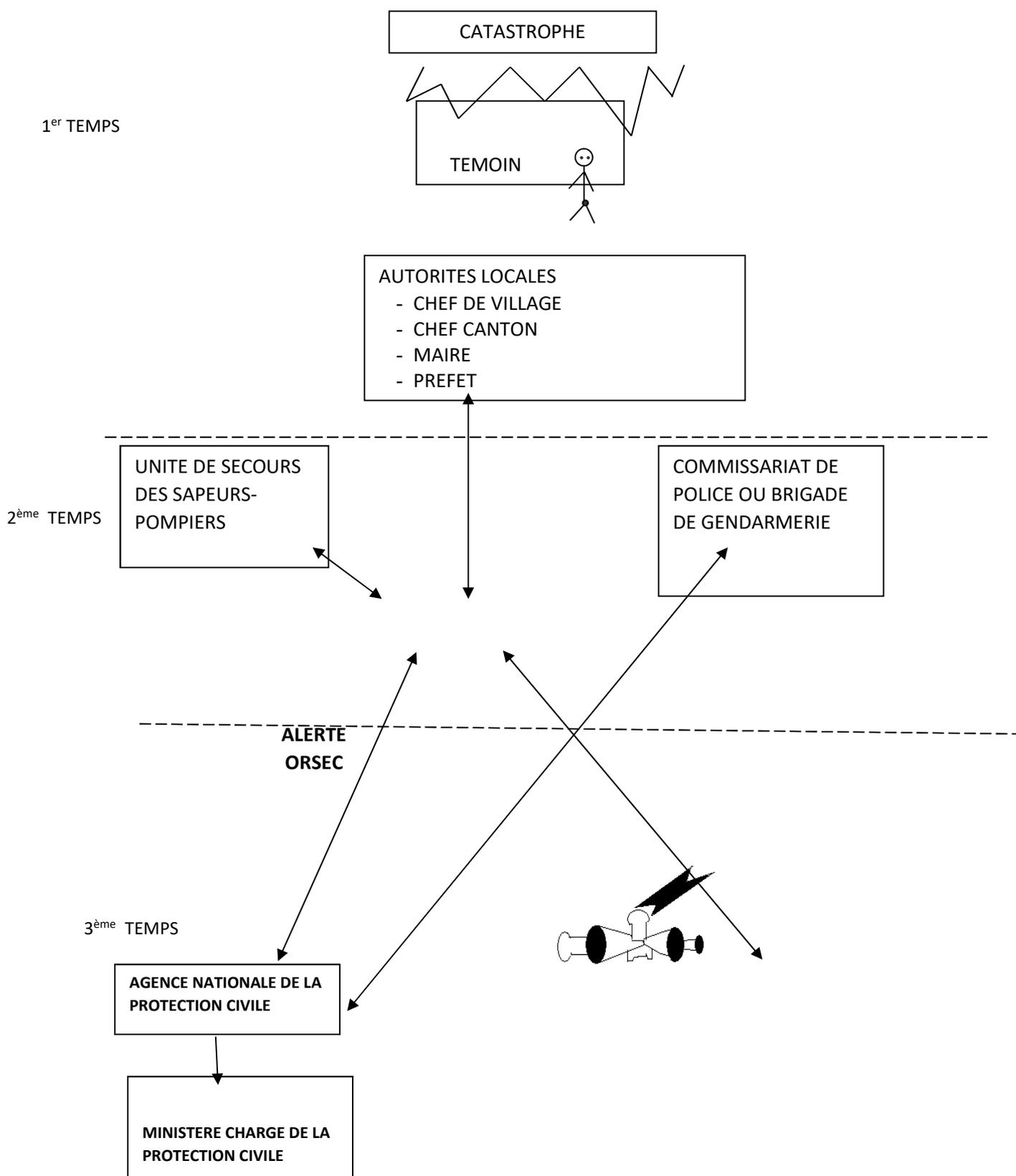
### **5.6.2 Déclenchement du plan**

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

### **5.6.3 Schéma de mise en action du plan ORSEC (Exemple : Plan préfectoral)**



## **VI REQUISITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS**

En vertu des dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires, les préfets et les gouverneurs disposent du pouvoir de réquisitionner le personnel et le matériel nécessaires à la gestion des situations d'urgence.

### **6.1 Forme de la réquisition**

- Par écrit et notifiée aux intéressés
- En cas d'urgence, verbalement à la condition qu'elle soit adressée directement aux personnes intéressées par le représentant de l'autorité.
- En cas d'ampleur exceptionnelle d'un sinistre, par tous les moyens à disposition (sirènes, haut-parleur).

La réquisition peut porter sur tous les habitants d'un territoire ainsi que certains matériels appropriés et également sur des organisations tels que la Croix-Rouge.

### **6.2 Réparation des dommages**

Les requis, en l'absence de toute faute de leur part, ont droit à la réparation par l'Etat des dommages consécutifs aux accidents survenus en service. La commune, la préfecture ou la région est responsable des dommages involontaires causés par les requis. Afin d'éviter toute contestation possible, un état précis du personnel et matériels réquisitionnés sera établi mentionnant notamment les heures du début et de fin de réquisition.

### **6.3 Rémunération des personnes requises**

Les personnes requises peuvent demander une rémunération pour les services rendus, vacations horaires, indemnisation pour le matériel. Elles peuvent y renoncer sans pour autant perdre les bénéfices des dommages qu'elles ont éventuellement pu subir. Les dépenses, sauf cas exceptionnel, sont supportées par l'Etat.

### **6.4 Exemple de réquisition simplifiée :**

Vu

.....  
.....

Le ..... préfet ..... de

.....  
.....

Requiert M .....et son matériel composé

De.....à participer aux secours nécessaires par le sinistre de

(Lieu ..... de ..... localité)

.....  
.....

Dès réception du présent ordre en date du .....à (Heure).

Dès la fin de la mission M

.....

Fera viser le présent ordre au secrétariat du PPCO pour y indiquer l'heure de cessation de la réquisition

Fait à .....le .....

Nom et prénoms, Signature

## **VII APPEL AUX PREFECTURES LIMITROPHES ET/OU AUX ECHELONS SUPERIEURS**

### **7.1 Renforts des préfectures limitrophes**

Lorsque l'ampleur de la catastrophe est telle que les moyens extraordinaires de la préfecture sinistrée s'avèrent insuffisants, le gouverneur de la région et les préfets des préfectures et des régions limitrophes, mis éventuellement et préalablement en état de pré alerte ORSEC, fournissent au premier appel le soutien logistique nécessaire à la zone sinistrée.

### **7.2 Renfort de l'échelon national**

Au niveau central, le Ministre chargé de la protection civile à travers l'ANPC, assure la supervision des opérations et la fourniture des moyens supplémentaires et les secours nécessaires.

A cet effet, il devra disposer d'une salle opérationnelle dont les missions consistent à :

- recevoir les renseignements sur l'évolution de la situation et les mesures prises et d'en faire une synthèse aux autorités supérieures ;
- traduire ces renseignements sur une carte à grande échelle et des tableaux statistiques qui résument les dommages, les nombres de victimes, les moyens engagés ;
- recevoir les demandes de moyens supplémentaires ou nouveaux réclamés par la préfecture ou la région sinistrée et les satisfaire au plus vite dans la mesure du possible ;
- coordonner les initiatives de toutes origines (publique ou privé) en liaison avec les structures compétentes.

En fonction des renseignements ci-dessus et d'autres informations complémentaires, le ministre chargé de la protection civile décide de :

- Dépêcher immédiatement sur les lieux du sinistre des détachements de secours et de sauvetage (unités spéciales d'intervention) soit pour les cas spécifiques (incendie de produits chimiques, d'hydrocarbures, accident de matière dangereuse ou radio active, pollution par hydrocarbures, etc.), soit pour renforcer les unités territoriales d'intervention engagées.

Réunir la communauté humanitaire en vue de:

- mobiliser des moyens nationaux supplémentaires de secours, sauvetage et assistance ;
- solliciter l'aide internationale (bilatérale ou multilatérale).

## **VIII INVENTAIRE DES MOYENS DISPONIBLES**

Un inventaire exhaustif des ressources humaines et matérielles de chaque préfecture et chaque commune doit être établi par la direction générale, les directions régionales ou les antennes de l'ANPC.

Le plan ORSEC est élaboré dans chaque préfecture par la direction générale, les directions régionales ou les antennes de l'ANPC en collaboration avec les plateformes préfectorales. Chaque secteur d'activités (agriculture, TP, environnement, ...) est tenu d'établir un document contenant les éléments ci-après :

- La liste des personnes à alerter et les procédés par lesquels elles sont appelées, rassemblées et dirigées sur les lieux du sinistre ;
- la mission de chaque équipe qui compose son service et les consignes à observer ;
- la liste des moyens de communication ;
- les permanences téléphoniques à assurer aux divers échelons administratifs et techniques ;
- le répertoire téléphonique faisant apparaître par nature de service les noms et adresses des responsables, des exécutants, des détenteurs de matériels, des denrées alimentaires, etc. ;
- la liste et les moyens d'appel des personnes membres des postes de commandement opérationnel et fixe de la préfecture.

Tous ces renseignements doivent être collectés et faire l'objet d'une mise à jour constante au moins deux fois par an.

*NB : Le schéma de mise en action du Plan ORSEC est le même aux plan régional et communal.*

## Annexes

### Annexe 1 : rôle de certaines principales structures

#### ❖ **Ministère de la sécurité et de la protection civile**

- contribuer à la mise en place d'un système d'alerte précoce et sensibiliser les populations;
- assurer la coordination intersectorielle des opérations de secours et d'assistance humanitaire, la protection des personnes et des biens, le sauvetage et l'évacuation ;
- organiser des opérations de simulation et faire l'évaluation des besoins,
- assurer la sécurité des sites d'accueil, des sinistrés et de leurs biens.

#### ❖ **Ministère chargé de la défense**

- assurer un appui aux autres services de sauvetage et de secours, l'appui en matière de transport et de logistiques ;
- apporter un appui aux Travaux Publics, à l'aménagement des sites d'accueil, à l'accueil et hébergement,
- -apporter un appui pour la sécurisation des sites d'accueil et des sinistrés.

#### ❖ **Ministère de la santé et de l'hygiène publique**

- assurer la survie et la prise en charge des victimes, le triage et les soins aux patients, les transports sanitaires vers les hôpitaux en collaboration avec les autres services de sauvetage, le constat des décès en collaboration avec les services de police, l'évacuation des corps, l'acheminement du matériel sanitaire, les services sanitaires dans les abris temporaires et dans les camps des évacués ;
- prévenir et lutter contre les épidémies, les intoxications et autres conséquences du sinistre sur le plan sanitaire ;
- assurer un service d'assainissement dans les sites de regroupement des sinistrés.

#### ❖ **Ministère chargé de l'action sociale, et de l'alphabétisation**

- Appuyer l'ANPC dans l'assistance humanitaire (l'accueil des sinistrés, l'enregistrement, la distribution des vivres et non vivres, couverture nattes, moustiquaires, l'orientation des malades vers les centres de santé),
- assistance psychologique des personnes affectées, l'hébergement des sans-abri, l'organisation des populations locales pour une prise en charge des rescapés des catastrophes, la réhabilitation des victimes.
- réintégration des victimes dans leurs milieux habituels, la mobilisation des ressources,

#### ❖ **Ministère chargé de l'eau et de l'hydraulique villageoise**

- Assurer la disponibilité d'eau courante par le biais de la TdE,
- fournir de l'eau potable dans les camps des évacués ;
- faire des forages dans les sites d'accueil difficiles d'accès à l'eau courante ;
- assurer l'évacuation des eaux pluviales,
- pompage des bassins de rétention des eaux pluviales,
- assurer le curage des caniveaux et le dragage des bassins proches des sites.

❖ **Ministère des mines et des énergies**

- Fournir de l'éclairage en électricité dans les camps des sinistrés.

❖ **Ministère des Infrastructures et des Transports**

- Rétablir les voies de Communication ;
- fournir et coordonner les moyens de transport et de génie civil ;
- exécuter les travaux de déblaiement, de démolition et de consolidation,
- Aménager la zone de posée de l'hélicoptère.

❖ **Ministère de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat, et de la salubrité publique (DGIEU/ANASAP)**

- Surveiller le système d'évacuation des eaux pluviales ;
- Protéger les zones inondées ;
- Observer et positionner les matériels de pompage des zones inondées,
- Assurer le curage des caniveaux et le dragage des bassins proches des sites
- Assurer la fourniture de l'eau potable dans les camps des sinistrés
- Rétablir les voies de Communication ;
- Fournir et coordonner les moyens de transport et de génie civil ;
- Apporter un appui aux travaux publics, à l'aménagement des sites d'accueil, et d'hébergement.

❖ **Ministère de l'Economie numérique et des innovations technologiques**

Assurer les liaisons et les transmissions des communications (appels, réseaux internet, etc.)

❖ **Ministère de l'économie et des finances**

- Fournir les moyens financiers nécessaires ainsi que les moyens de transport (garage central). Les ministères ci-après jouent un rôle d'appui dans la gestion des catastrophes

❖ **Ministère chargé de l'environnement**

- Veiller au respect des normes environnementales,
- Assurer l'évaluation des dommages environnementaux,
- Appui à l'identification des sites d'hébergement,
- Procéder à l'évaluation environnementale des zones sinistrées,
- Assure la dépollution des lieux.

❖ **Ministère chargé de la communication, de l'éducation à la citoyenneté et au civisme**

Assurer l'information des populations par le canal des medias d'Etat et privés.

❖ **Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique**

- Identifier les mesures d'accompagnement appropriées à apporter aux exploitants agricoles sinistrés afin que ceux-ci ne deviennent pas des assistés ;

- rétablir les capacités productives des agriculteurs et éleveurs.

❖ **Ministères chargés de l'éducation**

- Organiser les cours aux élèves sinistrés sur les sites d'accueil,
- Fourniture de kits scolaires aux élèves sinistrés

❖ **Ministère de la justice**

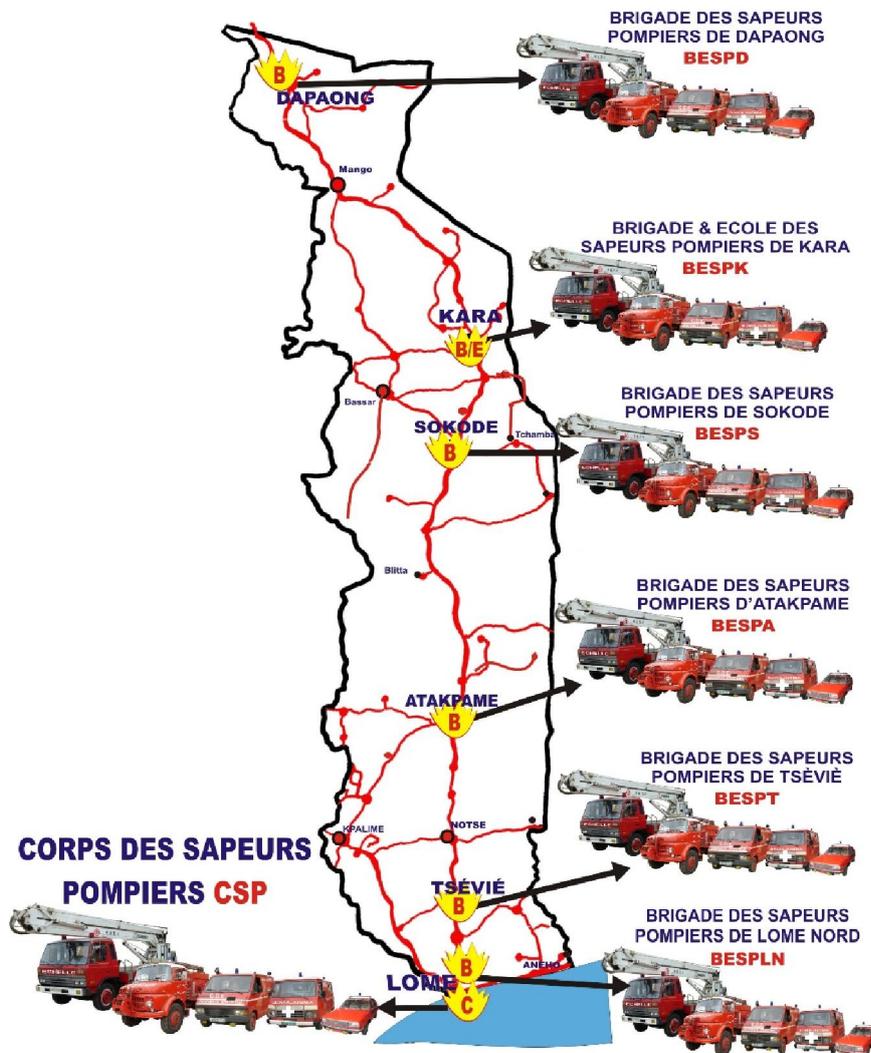
Veiller à la protection des droits des personnes, surtout vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés) et leurs biens.

❖ **Système des Nations Unies et autres partenaires techniques et financiers**

Assurer un appui technique, financier et matériel aux départements et services jouant un rôle essentiel dans la gestion des situations d'urgence.

**Annexe 2 : projet de création des brigades de sapeurs-pompiers**

**CARTE DE SITUATION DES SAPEURS POMPIERS**



### Annexe 3 : Tableau d'évaluation des moyens disponibles et des besoins par secteur

ENTITES	MOYENS DISPONIBLES	BESOINS EN RESSOURCES
<b>Ministère de la Sécurité et de la protection civile</b>	<b>Sapeurs-pompiers)</b>	
	Personnel (336) 05 ambulances 06 fourgons 01 camion de désincarcération et d'éclairage 01 camion à échelle 03 camions de transport de troupe BENZ  04 camions transport matériel (cargos) 0 véhicule de liaison type 4x4 01 camion-citerne spiros 03 camions citerne 10m3  02 motos de reconnaissance 02 véhicules purificateurs d'eau 01 véhicule hydro cureuses 02 motopompes de grande capacité  22 motopompes de petite capacité 03 groupes électrogènes 0 canot de sauvetage (zodiac)  0Trousse de premiers secours 1000l d'émulseur 0 tentes 0 rouleau de tarpelin 0 couvertures 0 bâches à eau 03 lots de sauvetage 23 extincteurs  04 coffres électro secours 00 tronçonneuses à bois et 100 lames de scies 0Tronçonneuse à béton	Personnel (400) 28 ambulances 18 fourgons (Véhicules d'incendie) - 05 camions de désincarcération et d'éclairage - 05 camions à échelle - 21 camions de transport troupe BENZ 10 camions transport matériel (cargos) 10 véhicules de liaisons type 4x4 - 06 camions-citernes spiros - 24 camions citerne 10m3 - 10 motos de reconnaissance - 10 véhicules purificateurs d'eau 11 véhicules hydro cureuses - 28 motopompes grande capacité 33 motopompes de petite capacité - 32 groupes électrogènes - 33 canots de sauvetage (zodiacs) 36 Trousses de premiers secours - 10 000l d'émulseur - 500 tentes - 100 rouleaux de tarpelins - 10 000 couvertures - 300 bâches à eau - 20 lots de sauvetage - 120 extincteurs - 28 coffres électro secours - 23 tronçonneuses à bois - 65 Tronçonneuses à béton - cache-nez - 25 tuyaux d'aspiration - 15 caméras numériques - des caméras thermiques - des explosimètres
	<b>POLICE NATIONALE</b>	
	- Cadre institutionnel 2 régions de Police 5 secteurs de Police 55 Commissariats de Police 19 Compagnies républicaines d'intervention 1 Ecole de Police 1 Direction Centrale de la Police Judiciaire et des Brigades de Recherche et d'Investigations déconcentrées	Carburant 5000 litres  Matériel de Police Technique et Scientifique

	<p>1 Direction Centrale du Renseignement Intérieur et des structures décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines</li> <li>- 4500 fonctionnaires de police</li> <li>- Ressources matérielles</li> <li>- Matériel roulant</li> <li>- Moyens de communication</li> </ul>	
<b>Ministère de la Communication, des sports et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme</b>	<p>Les ressources humaines, La TVT, La Radio Lomé, la Radio Kara, Les Radios rurales Les Radios et télévisions privées Les autres médias (presses écrites, numériques...)</p>	<p>Formation des ressources humaines Renforcement des capacités et moyens des organes de communication (caméras, appareils photos numériques, enregistreurs, logiciels de traitement d'images. Véhicules reportage équipés pour le transport des journalistes</p>
<b>Ministères de l'Enseignement</b>	<p>Ressources humaines (Inspecteurs, chefs d'établissement enseignants) Etablissements scolaires</p>	<p>Formation des enseignants sur la gestion des catastrophes Sensibilisation des élèves et de la population sur les catastrophes. Mise à disposition de Kits scolaires</p>
<b>Ministère de l'Economie et des Finances</b>	<p>Moyens financiers (ligne budgétaire : aide et secours) Moyens logistiques (moyens roulants du garage central)</p>	<p>Renforcement du parc automobile du garage central Renforcement de la ligne budgétaire pour la gestion des catastrophes.</p>
<b>Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature</b>	<p>Agents forestiers mobilisables 04 PL BENZ Spécialistes d'évaluation des dommages Services déconcentrés dans les régions et préfectures</p>	<p>Moyens financiers Renforcement des capacités des personnels</p>
<b>Ministère de la Santé et de l'hygiène publique</b>	<p>06 régions sanitaires composées de districts sanitaires mobilisables Mobilisation du personnel de santé selon les besoins (assistance immédiate sur place, évacuation et référence) Pré positionnement des Kits d'urgences OMS Une ambulance au moins/ hôpital régional</p>	<p>Formation de personnel para médical à la prise en charge des urgences</p> <p>02 ambulances et un véhicule de supervision au moins et des moyens de première urgence par préfecture ou district sanitaire.</p>
<b>Ministère de l'eau, d'équipement rural et de l'hydraulique villageoise</b>		<p>Moyens financiers pour pouvoir exécuter des Forages d'urgence de point d'eau sur les sites d'accueil</p>
<b>Ministère de la Défense et des anciens combattants</b>	<p>Ressources humaines Moyens d'hébergement, de couchage et de premières nécessités Matériels de subsistance Moyens « génie ».</p>	<p>Moyens financiers Formation des personnels de génie Infrastructure Zodiacs Hélicoptères de reconnaissance, de transport et d'évacuation.</p>
<b>Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur</b>	<p>Ressources humaines</p>	<p>Célérité dans la formulation des besoins à l'endroit des pays partenaires</p>
<b>Ministère de la ville, de l'urbanisme, et de</b>	DGIEU	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Personnel qualifié</li> <li>-moto</li> <li>- véhicules</li> </ul>	<p>GPS Acquisition d'images satellitaires et de matériels de traitement d'images</p>

<b>l'habitat, et de la salubrité publique</b>	- équipe topographique	Acquisition 2 voitures 4X4 double cabines -Moyens de communication -Carburant -EPI -Renforcement de capacité -Motivation du personnel
	ANASAP	-
	Personnel qualifié Matériels disponibles : Engins lourds de travaux : 01 pelle hydraulique 01 bulldozer 01 chargeur 03 camions bennes 02 fourgonnettes 01 camion purificateur d'eau 03 citernes 03 camions spyros 03 camions hydrocureuses aspiratrices	Carburant Location porte-engin Moyens de communication Motivation du personnel
<b>Ministère de l'Action sociale, de la promotion de la Femme et de l'alphabétisation</b>	- Ressources humaines 210 agents formés (dans toutes les régions) * Une direction de la Gestion des catastrophes qui s'occupe de la planification * Une agence de solidarité nationale qui mobilise les moyens publics et privés pour venir en aide aux victimes * 06 directions régionales de l'action sociale * 35 directions préfectorales avec des centres sociaux - Ressources matérielles *Logistique (02 véhicules en mauvais état)	- Renforcement des capacités de 60 agents 05 voitures 4x4 - 03 gros camions (de transport de vivres) - 130 motos pour agents de terrain - Stockage de sécurité en vivres: 350 tonnes - Maïs : 80 tonnes /(Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes/(Kara, centrale et Plateaux ), - Riz : 80 tonnes (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes / (Kara centrale et Plateaux) Huile : 250 bidons de 25 litres (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 100 bidons de 25 litres/(Kara et centrale et Plateaux ) haricot 300sacs, Friperie 120 ballots, Couvertures 3200, Savon BF 16 cartons, Nattes 360 ballots, marmites, 250 bottes, 300 raglans
<b>Ministère de l'Agriculture, de la production animale et halieutique</b>	Mécanisme institutionnel déconcentré Stock de sécurité alimentaire Information sur l'alimentation disponible Système d'Information des Marchés	- Ressources humaines - Matériel roulant - Intrants, semences et matériels agricoles - Renforcement des capacités de stockage de l'ANSAT - Création d'un fonds d'urgence pour la gestion des crises en cas de calamité naturelle ou d'épizootie
<b>Ministère des Infrastructures et des Transports</b>	Ressources humaines Véhicules de commandement Ordinateurs Bulldozer : 2 unités Chargeur : 2 unités Camion benne : 3 unités	- Superstructures métalliques modulables, - Matériel de lancement de poutre, pont : - Avant bec et arrière bec,

	<p>Grader : 2 unités  Compacteur : 2 unités  Camion-citerne : 1 unité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ponts métalliques flottants modulables,</li> <li>- Pieux métalliques,</li> <li>- Poste à souder,</li> <li>- Groupe électrogène,</li> <li>- Buses métalliques,</li> <li>- Conteneur 20 et 40 pieds,</li> <li>- Foreuses,</li> <li>- Camions grues,</li> <li>- Camions toupies,</li> <li>- Bétonnière,</li> <li>- Porte char,</li> <li>- Pelle mécanique,</li> <li>- Moto pompe,</li> <li>- Ressources humaines,</li> <li>- Zodiac,</li> <li>- Drone,</li> <li>- Carburant,</li> <li>- Ciment,</li> <li>- Agrégats,</li> <li>Pelle mécanique</li> </ul>
<b>TdE</b>	<p>Poteaux d'incendie dans les centres urbains (non fonctionnels)  01 moto pompe de 250 m3/h à Lomé</p>	<p>Motopompes électriques et motopompes à essence ou gaz-oil  Hydro cureuses pour le curage des conduites d'eaux usées bouchées</p>
<b>Grand Lomé</b>	Néant	<p>Moyens financiers  Motos pompes  Moyens de terrassement  Moyens d'hébergement  Camions spiraux</p>
<b>CNDH</b>	<p>01 responsable de la protection et de la promotion des droits des déplacés internes  03 antennes régionales avec des personnels qualifiés  Formation prochaine d'un spécialiste de la protection des déplacés internes</p>	<p>Moyens financiers</p>
<b>Croix Rouge Togolaise</b>	<p>coup  38 formateurs</p>	<p>Matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 126 Brancards,</li> <li>- 99 Trousses équipées,</li> <li>- Carburant : 2000 litres par jour pour 10 jours</li> <li>- Gants : 200 paquets de 100,</li> <li>- 560 Couvertures,</li> <li>- 100 Body bag</li> <li>- Fournitures de bureau,</li> <li>- 05 Radio HF à entretenir,</li> <li>- 02 Radio VHF,</li> <li>- 10 Talkies Walkies,</li> <li>- 100 emblèmes protecteurs</li> <li>- 20 drapeaux,</li> <li>- 01 Antennes Radio VHF,</li> <li>- 01 Antenne Radio HF</li> <li>- 06 ambulances,</li> <li>- 1000 dossards, (Renouvellement partiel des dossards)</li> <li>- 45 tentes</li> <li>- Appui financier</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui matériel</li> <li>- Appui technique</li> <li>- Consommables médicaux</li> <li>- 100 emblèmes protecteurs auto collants</li> <li>- Divers</li> <li>- Humaines :</li> <li>- 875 secouristes à formés;</li> <li>- 10 membres de la CTN,</li> <li>- 25 membres des cinq CTR</li> <li>- 135 membres des 45 CTL,</li> <li>- 14 membres du personnel soignant et technique du CMC,</li> <li>- 14 chauffeurs permanents,</li> <li>- 02 chauffeurs volontaires</li> </ul>
<b>Plan International Togo</b>	Ressources humaines chargées de la protection des droits de l'enfant, de l'eau et assainissement, de la gestion des risques de catastrophes, de l'éducation en situation d'urgence	Appui matériel si nécessaire
<b>ENTITES</b>	<b>MOYENS DISPONIBLES</b>	<b>BESOINS EN RESSOURCES</b>
<b>Ministère de la Sécurité</b> (	<b>Sapeurs-pompiers)</b>	
	Personnel (336) 04 ambulances 06 fourgons 01 camion de désincarcération et d'éclairage 01 camion à échelle 03 camions de transport de troupe BENZ  04 camions transport matériel (cargos) 0 véhicule de liaison type 4x4 01 camion-citerne spiros 03 camions citerne 10m3  02 motos de reconnaissance 02 véhicules purificateurs d'eau 01 véhicule hydro cureuses 02 motopompes grandes capacité  22 motopompes de petite capacité 03 groupes électrogènes 0 canot de sauvetage (zodiac)  0Trousse de premiers secours 1000l d'émulseur 130 tentes 1000 couvertures 50 bâches à eau 03 lots de sauvetage 23 extincteurs  04 coffres électro secours 04 tronçonneuses à bois et 100 lames de scies 0Tronçonneuse à béton	Personnel (400) 28 ambulances 18fourgons (Véhicules d'incendie) - 05 camions de désincarcération et d'éclairage - 05 camions à échelle - 21 camions de transport troupe BENZ 10 camions transport matériel (cargos) 10 véhicules de liaisons type 4x4 - 06 camions citernes spiros - 24 camions citerne 10m3 - 10 motos de reconnaissance - 10 véhicules purificateurs d'eau 11 véhicules hydro cureuses - 28 motopompes grandes capacité  - 33 motopompes de petite capacité - 32 groupes électrogènes - 33 canots de sauvetage (zodiacs) 36 Trousses de premiers secours - 7000l d'émulseur 500 tentes - 10 000 couvertures - 300 bâches à eau - 20 lots de sauvetage - 120 extincteurs - 28 coffres électro secours - 23 tronçonneuses à bois

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 65 Tronçonneuses à béton</li> <li>- cache-nez</li> <li>- 25 tuyaux d'aspiration</li> <li>- 20 000 sceaux</li> <li>- 15 000 bassines</li> <li>15 caméras numériques</li> </ul>
	<b>POLICE NATIONALE</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre institutionnel</li> <li>2 régions de Police</li> <li>5 secteurs de Police</li> <li>55 Commissariats de Police</li> <li>15 Compagnies républicaines d'intervention</li> <li>1 Ecole de Police</li> <li>1 Direction Centrale de la Police Judiciaire et des Brigades de Recherche et d'Investigations déconcentrées</li> <li>1 Direction Centrale du Renseignement Intérieur et des structures décentralisées</li> <li>- Ressources humaines</li> <li>4500 fonctionnaires de police</li> <li>- Ressources matérielles</li> <li>Matériel roulant</li> <li>Moyens de communication</li> </ul>	<p>Carburant 5000 litres</p> <p>Matériel de Police Technique et Scientifique</p>
<b>Ministère chargé de la Communication et de la Formation Civique</b>	<p>Les ressources humaines, La TVT, La Radio Lomé, la Radio Kara, Les Radios rurales Les Radios et télévisions privées</p>	<p>Formation des ressources humaines</p> <p>Renforcement des capacités et moyens des organes de communication (caméras, appareils photos numériques, enregistreurs, logiciels de traitement d'images. Véhicules reportage équipés pour le transport des journalistes</p>
<b>Ministère de l'Enseignement</b>	<p>Ressources humaines (Inspecteurs, chefs d'établissement enseignants) Etablissements scolaires</p>	<p>Formation des enseignants sur la gestion des catastrophes Sensibilisation des élèves et de la population sur les catastrophes.</p>
<b>Ministère de l'Economie et Finances</b>	<p>Moyens financiers (ligne budgétaire : aide et secours) Moyens logistiques (moyens roulants du garage central)</p>	<p>Renforcement du parc automobile du garage central Renforcement de la ligne budgétaire pour la gestion des catastrophes.</p>
<b>Ministère de l'Environnement</b>	<p>Agents forestiers mobilisables 04 PL BENZ Spécialistes d'évaluation des dommages Services déconcentrés dans les régions et préfectures</p>	<p>Moyens financiers Renforcement des capacités des personnels</p>
<b>Ministère de la Santé</b>	<p>06 régions sanitaires composées de districts sanitaires mobilisables</p>	<p>Formation de personnel para médical à la prise en charge des urgences</p>

	Mobilisation du personnel de santé selon les besoins (assistance immédiate sur place, évacuation et référence) Pré positionnement des Kits d'urgences OMS Une ambulance au moins/ hôpital régional	01 ambulance et un véhicule de supervision au moins et des moyens de première urgence par préfecture ou district sanitaire.
<b>Ministère de l'eau de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Camion-citerne (1)</li> <li>- Véhicule 4x4 (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pompes et Motopompes</li> <li>- Bâches à eau de 5 000 litres</li> <li>- Carburant</li> <li>- Matériaux (raccords, tuyauteries)</li> <li>- Camion-citerne (5)</li> <li>- Eau potable</li> <li>- Véhicule 4x4 (5)</li> </ul>
<b>Ministère de la Défense (FAT)</b>	Ressources humaines Moyens d'hébergement, de couchage et de premières nécessités Matériels de subsistance Moyens « génie ».	Moyens financiers Formation des personnels de génie Infrastructure Zodiacs Hélicoptères de reconnaissance, de transport et d'évacuation.
<b>Ministère des Affaires Etrangères</b>	Ressources humaines	Célérité dans la formulation des besoins à l'endroit des pays partenaires
<b>Ministère de l'urbanisme et de l'habitat</b>	DGIEU	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-personnel qualifié -moto</li> <li>- véhicules</li> <li>-</li> <li>- équipe topographique</li> </ul>	GPS Acquisition d'images satellitaires et de matériels de traitement d'images Acquisition 2 voitures 4X4 double cabines -Moyens de communication -Carburant -EPI -Renforcement de capacité -Motivation du personnel
	ANASAP	-
	Personnel qualifié Matériels disponibles : Engins lourds de travaux : 01 pelle hydraulique 01 bulldozer 01 chargeur 03 camions bennes 02 fourgonnettes 01 camion purificateur d'eau 03 citernes 03 camions spyroses 03 camions hydrocureuses aspiratrices	Carburant Location porte-engin Moyens de communication Motivation du personnel

<b>Ministère de l'Action sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines</li> <li>210 agents formés (dans toutes les régions)</li> <li>* Une direction de la Gestion des catastrophes qui s'occupe de la planification et de la en cas de catastrophe</li> <li>* Une agence de solidarité nationale qui mobilise les moyens publics et privés pour venir en aide aux victimes</li> <li>* 06 directions régionales de l'action sociale</li> <li>* 35 directions préfectorales avec des centres sociaux</li> <li>- Ressources matérielles</li> <li>*Logistique (02 véhicules en mauvais état)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de 60 agents</li> <li>05 voitures 4x4</li> <li>- 03 gros camions (de transport de vivres)</li> <li>- 130 motos pour agents de terrain</li> <li>- Stockage de sécurité en vivres: 350 tonnes</li> <li>- Maïs : 80 tonnes /(Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes/(Kara, centrale et Plateaux ),</li> <li>- Riz : 80 tonnes (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes / (Kara centrale et Plateaux)</li> <li>Huile : 250 bidons de 25 litres (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 100 bidons de 25 litres/ (Kara et centrale et Plateaux) haricot 300sacs, Friperie 120 ballots, Couvertures 3200, Savon BF 16 cartons, Nattes 360 ballots, marmites, 250 bottes, 300 raglans</li> </ul>
<b>Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche</b>	Mécanisme institutionnel déconcentré Stock de sécurité alimentaire Information sur l'alimentation disponible Système d'Information des Marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines</li> <li>- Matériel roulant</li> <li>- Intrants, semences et matériels agricoles</li> <li>- Renforcement des capacités de stockage de l'ANSAT</li> <li>- Création d'un fonds d'urgence pour la gestion des crises en cas de calamité naturelle ou d'épizootie</li> </ul>
<b>Travaux publics</b>	Véhicules de commandement Ordinateurs Ressources humaines	Ponts flottants Moyens logistiques
<b>TdE</b>	Poteaux d'incendie dans les centres urbains (non fonctionnels) 01 moto pompe de 250 m3/h à Lomé	Motopompes électriques et motopompes à essence ou gaz-oil Hydro cureuses pour le curage des conduites d'eaux usées bouchées
<b>Mairie de Lomé</b>	Néant	Moyens financiers Motos pompes Moyens de terrassement Moyens d'hébergement Camions spiraux
<b>CNDH</b>	01 responsable de la protection et de la promotion des droits des déplacés internes 03 antennes régionales avec des personnels qualifiés Formation prochaine d'un spécialiste de la protection des déplacés internes	Moyens financiers

<p><b>Croix Rouge Togolaise</b></p>	<p>coup 38 formateurs</p>	<p>Matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 126 Brancards,</li> <li>- 99 Trousses équipées,</li> <li>- Carburant 2000 litres par jour pour 10 jours</li> <li>- Gants : 200 paquets de 100,</li> <li>- 560 Couvertures,</li> <li>- 100 Body bag</li> <li>- Fournitures de bureau,</li> <li>- 05 Radio HF à entretenir,</li> <li>- 02 Radio VHF,</li> <li>- 10 Talkies Walkies,</li> <li>- 100 emblèmes protecteurs</li> <li>- 20 drapeaux,</li> <li>- 01 Antennes Radio VHF,</li> <li>- 01 Antenne Radio HF</li> <li>- 06 ambulances,</li> <li>- 1000 dossards, (Renouvellement partiel des dossards)</li> <li>- 45 tentes</li> <li>- Appui financier</li> <li>- Appui matériel</li> <li>- Appui technique</li> <li>- Consommables médicaux</li> <li>- 100 emblèmes protecteurs auto collants</li> <li>- Divers</li> <li>- Humaines :</li> <li>- 875 secouristes à formés;</li> <li>- 10 membres de la CTN,</li> <li>- 25 membres des cinq CTR</li> <li>- 135 membres des 45 CTL,</li> <li>- 14 membres du personnel soignant et technique du CMC,</li> <li>- 14 chauffeurs permanents,</li> <li>- 02 chauffeurs volontaires</li> </ul>
<p><b>Plan Togo</b></p>	<p>Ressources humaines chargées de la protection des droits de l'enfant, de l'eau et assainissement, de la gestion des risques de catastrophes, de l'éducation en situation d'urgence</p>	<p>Appui matériel si nécessaire</p>

#### **Annexe 4 : clarification sémantique**

Elle permet de partager notre perception sur le vocabulaire approprié et en usage en matière de protection, de préparation et de prévention des situations d'urgence.

Ainsi, **la catastrophe** est une grave interruption de fonctionnement d'une société, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que la société affectée ne peut surmonter uniquement avec ses propres ressources. De ce point de vue, les catastrophes sont souvent classées en fonction de leur mode d'occurrence (brusque ou progressif) ou de leur origine (naturelle ou anthropique). Jacques Bethemont (2000) l'identifie à un évènement hors norme qui rompt les équilibres naturels, de façon temporaire ou définitive, tant dans le domaine des évènements climatiques que dans celui des évènements telluriques. Pour sa part, EM-DAT une banque de données du CRED, la définit comme un évènement provoquant au moins une dizaine de morts et/ou affectant au moins une centaine de personnes et/ou conduisant à une déclaration d'état d'urgence.

**L'aléa**, reste un phénomène menaçant d'origine naturelle et/ou anthropique, susceptible d'affecter un espace donné, en particulier par la nature et la valeur des éléments exposés que cet espace supporte (hommes, biens, activités...). Il se caractérise par sa nature, son identité, sa probabilité d'occurrence et sa fréquence quand elle peut être estimée.

**L'enjeu** détermine les personnes, biens, activités, moyens, patrimoine, systèmes... susceptibles d'être affectés par un aléa naturel ou anthropique et de subir des préjudices ou des dommages. Plus un enjeu est vulnérable à un aléa donné, plus le risque engendré par l'exposition de l'enjeu à l'aléa est grand. A l'opposé, plus un enjeu est résilient, plus le risque est faible. La vulnérabilité des enjeux peut être analysée à partir de différentes perspectives : physique, sociale, politique, institutionnelle, technologique, idéologique, culturelle, éducative, environnementale.... bien que, d'une façon ou d'une autre, toutes catégories soient liées entre elles.

**La vulnérabilité**, c'est l'ensemble de conditions et de processus résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la sensibilité des enjeux d'une communauté, d'une région, d'une nation aux effets des aléas. La vulnérabilité est un ensemble de pré-conditions qui se révèlent au moment de la catastrophe.

On parle aussi de capacité ou de résilience pour qualifier l'ensemble des conditions et de processus résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui favorisent la faculté d'affronter et de récupérer de l'occurrence d'un phénomène extrême.

**Le risque majeur** est la situation dans laquelle des enjeux vulnérables se trouvent face à la menace d'occurrence d'un aléa qui aurait pour conséquences de graves pertes, dommages et dysfonctionnements. Il s'entend aussi comme étant la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre.

La vulnérabilité des enjeux est le facteur interne du risque, l'aléa en est le facteur externe. Toutefois les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en **5 grandes familles** :

- les risques naturels : avalanche, feu de brousse, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident ;
- les risques de vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route...);
- les risques liés aux conflits.

Seules les trois premières catégories font partie de ce qu'on appelle le risque majeur.

L'existence d'un risque majeur est liée à la présence d'un évènement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique et à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens ayant une valeur monétaire et non monétaire pouvant être affectés par un phénomène.

**La prévention**, considérée au sens large du terme, regroupe toutes les activités qui participent à l'élimination et/ou à la réduction des risques et à la préparation à l'urgence. Au sens strict du terme, c'est l'ensemble des activités et des mesures mises en place pour connaître le risque (étude sur les aléas et la vulnérabilité des enjeux) et développer une culture du risque au sein de la population, de la société civile et des autorités locales, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation. Rappelons qu'en anglais ou en espagnol, ce terme est soit utilisé de la même

manière que prévention au sens large, soit il représente l'ensemble des activités et des mesures mises en place pour éliminer les risques existants.

Dans la définition « originale », la prévention est l'ensemble des activités et mesures mises en place pour éliminer, contrôler ou réduire les aléas.

**La protection** est l'ensemble des activités et des mesures visant à assurer un certain niveau de protection physique des personnes et des biens, à long terme et de manière quasi définitive (ouvrages de protection, habitats résistants aux aléas...), contrairement à la préparation qui n'est effective qu'au moment où la catastrophe a lieu.

La protection fait partie de la prévention au sens large.

**L'atténuation/ la mitigation** constitue l'ensemble des actions et des mesures visant à réduire et/ou à contrôler les risques existants. Dans la définition « originale » de Frederick Cuny, la mitigation est l'ensemble des activités et mesures mises en place pour éliminer, contrôler ou réduire les vulnérabilités. Bien que ces termes soient très peu utilisés en français, en revanche, on les rencontre fréquemment en anglais ou en espagnol.

**La préparation**, c'est l'ensemble des dispositions garantissant que les systèmes, les procédures et les ressources nécessaires pour faire face à une catastrophe sont en place pour venir rapidement en aide aux personnes touchées, en utilisant dans toute la mesure du possible des mécanismes existants (formation, sensibilisation, plans d'urgence, système d'alerte précoce...).

Soulignons que l'acceptation du terme « préparation » est quasiment identique dans toutes les langues. Il arrive tout de même qu'on l'utilise pour signifier la prévention au sens large. L'accident est un événement à conséquences limitées provoquant des victimes peu nombreuses et des dommages peu importants.

Exemples: Collision d'autos, incendie localisé, chute d'avion sans dommages, etc.

Pour ces cas d'accidents, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre le plan ORSEC.

Le sinistre est un événement très grave avec des victimes très nombreuses et des destructions ou ruines très étendues. Ici le déclenchement du plan ORSEC doit être envisagé.

Le cataclysme est un événement d'une ampleur et d'une gravité extrême occasionnant des victimes en nombre considérable, des destructions, ruines et menaces affectant le territoire.

Exemples: séisme, éruption volcanique, raz- de- marée, rupture de barrage, etc.

Le déclenchement du plan ORSEC s'impose non seulement à l'échelon régional ou préfectoral mais à l'échelon national. Quelques détails des aléas majeurs :

### **Les inondations**

Parmi les désastres, les inondations sont de loin les plus importantes en perte de vies humaines et de biens en raison de la concentration des populations dans les plaines alluviales. Les causes des inondations sont :

- Les crues des rivières liées à d'abondantes chutes de pluies,
- Les crues éclair liées à des chutes de pluies intenses et quelques fois à des tornades,
- Les raz- de- marées après les tremblements de terres ou les cyclones,
- Les vagues de fonds dans les estuaires à marée,
- Les ondes de tempêtes c'est - à - dire des ondes provoquées par la combinaison de marées astronomiques et les vents très forts.

Les hydrologues et les météorologues peuvent effectuer des prévisions ayant un haut degré de précisions. Différentes méthodes d'observations permettent de donner l'alerte par divers moyens: radio, télévision, journaux, annonces téléphoniques, mégaphones, sirènes, drapeaux. Le maintien de l'information et la sensibilisation du public dans les zones à risques sont extrêmement importants.

### **Les vents violents/tempêtes**

Les vents violents ou tempêtes ont une tendance saisonnière régulière. Ils provoquent chaque année de nombreuses victimes et dommages.

La puissance destructrice des tempêtes s'exerce par la force des vents, par les pluies intenses et prolongées qui peuvent aussi provoquer la crue des cours d'eau. La zone dangereuse : portion de surface quelconque d'un territoire, d'une région dans laquelle une personne ou un bien s'y trouvant peut être exposé à un danger, un mal quelconque, un risque.

### **Annexe 5 : formation des différentes structures du plan orsec**

1. Organe de commandement

#### **a- Poste de commandement opérationnel (PCO)**

Composition

Les membres du poste de commandement sont :

- un coordonnateur des opérations: le représentant du Ministre chargé de la Protection Civile ;
- un directeur des secours ;
- un représentant de chacun des six services ORSEC regroupés au sein du Groupement Mobile d'Intervention (GMI).

FONCTIONS	NOMS & PRENOMS	N° TELEPHONE JOUR/NUIT	ADRES SE
- Coordonnateur des opérations - Représentant			
- Directeur des secours - Remplaçant			
- Chef du service liaisons et transmissions - Remplaçant			
- Chef du service police et renseignement - remplaçant			
- Chef de service secours et sauvetage - Remplaçant			
- Chef du service soins médicaux et entraide - Remplaçant			
- Chef du service accueil et hébergement - Remplaçant			
- Personnel téléphoniste - Remplaçant			
- Agence transmission - Remplaçant			
- Conducteurs - Remplaçants			
- Préfet - Secrétariat			
- Chef du service de la protection civile - Remplaçant			

**b) - Poste de commandement fixe (PCF)**

FONCTIONS	NOMS & PRENOMS	N° TELEPHONE JOUR/NUIT	ADRES SE
- Secrétaire général de la Préfecture			
- Représentant du service liaisons et transmissions - Remplaçant			
- Représentant du service Police et renseignement - Remplaçant			
- Représentant du service secours et sauvetage - Remplaçant			
- Représentant du service soins médicaux et entraide - Remplaçant			
- Représentant du service transports et travaux publics - Remplaçant			
- Représentant du service accueil et hébergement - Remplaçant			
- Personnel secrétaire - Remplaçants			
- Personnel téléphoniste - Remplaçants			

## 2 - Service orsec

### a- Service liaisons et transmissions

1- Chef service  Adresse  Téléphone	M.....  - Bureau - Domicile
2- Adjoint  Adresse  Téléphone	M.....  - Bureau - Domicile
3- Remplaçant respectifs  Adresse  Téléphone	M.....  - Bureau - Domicile
M.....  Adresse            -Bureau  - Domicile  Téléphone	

4- Permanence :

Téléphone :

### Services publics composant le service liaisons et transmissions

SERVICE	RESPONSABLE Nom - Adresse - Tél.	ADJOINT Nom – Adresse – Tél.	PERSONNEL (Nombre)	VEHICULE Nature – Nbre.	MATERIELS Nature - Nbre	OBS.
- Service préfectoral ou régional du Ministère chargé des Télécommunications						
- Service préfectoral ou régional des transmissions du						

Ministère chargé de l'administration territoriale  -- Service préfectoral ou régional des transmissions du Ministère chargé de la protection civile  - Service préfectoral ou régional du Ministère chargé de la communication  - Service préfectoral ou régional du Ministère chargé des Finances  - Police - Gendarmerie - Gardiens de Préfecture - TDE. et C.E.E.T. - Ets.						
---	--	--	--	--	--	--

**Récapitulation :**

- Personnel : (nombre)
- Véhicules : (nature et nombre)
- Matériels : (nature et nombre)

## b- Service police et renseignement

1- Chef de service	M..... Adresse - Bureau Téléphone - Domicile - Bureau - Domicile
2- Adjoint	M..... Adresse - Bureau Téléphone - Domicile - Bureau - Domicile
3- Remplaçant respectifs	M..... Adresse - Bureau Téléphone - Domicile - Bureau - Domicile
4- Permanence : Téléphone :	

### Composition du service police et maintien de l'ordre

SERVICE	RESPONSABLE Nom – Adresse – Tél.	ADJOINT Nom – Adresse – Tél.	PERSONNEL (Nombre)	VEHICULE Nature - Nombre	MATERIELS Nature - Nombre	OBS
- Police - Gendarmerie - Gardiens de préfecture						

#### Récapitulation :

- Personnel : (nombre)
- Véhicules : (nature et nombre)
- Matériels : (nature et nombre)

### c- Secours et Sauvetage

1- Chef de service	M..... Adresse - Bureau - Domicile Téléphone - Bureau - Domicile
2- Adjoint	M..... Adresse - Bureau - Domicile Téléphone - Bureau - Domicile
3- Remplaçant respectifs	M..... Adresse - Bureau - Domicile Téléphone - Bureau - Domicile

M.....  
Adresse - Bureau  
- Domicile  
Téléphone - Bureau  
- Domicile

4- Permanence :  
Téléphone :

#### Services publics composant le service Secours et Sauvetage

SERVICE	RESPONSABLE Nom – Adresse – Tél.	ADJOINT Nom – Adresse – Tél.	PERSONNEL (Nombre)	VEHICULE Nature – Nbre.	MATERIELS Nature - Nbre	OB S.
---------	---	---------------------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protecti on civile (Service s de secours et de lutte contre l'incendi e)</li> <li>- Service préfecto ral ou régional de la Jeunesse et Sports</li> <li>- Croix Rouge Togolaise</li> <li>- Organisati ons bénévoles - etc.</li> </ul>						
---	--	--	--	--	--	--

## 6- Récapitulation

- Personnel : (nombre)
- Véhicules : (nature et nombre)
- Matériels : (nature et nombre)

**d- Services publics composant le service soins médicaux et entraide**

SERVICE	RESPONSABLE Nom – Adresse – Tél.	ADJOINT Nom – Adresse – Tél.	PERSONNEL (Nombre)	VEHICULE Nature – Nbre.	MATERIELS Nature - Nbre	OB S.
- Service préfectoral ou régional du Ministère chargé de la Santé						
- Service préfectoral ou régional du Ministère chargé de la Protection Civile (Sécurité civile).						
- Service préfectoral ou régional du Ministère chargé de l'Agriculture, la Croix Rouge Togolaise						

Récapitulation

- Personnel : (nombre)
- Véhicules : (nature et nombre)
- Matériels : (nature et nombre)

**POSTES SANITAIRES**

**Services publics composant le service sauvetage-déblaiement et lutte contre le feu**

FONCTIONS MEDECINS- INFIRMIERS, etc NOMBRE	NOM & PRENOM NATURE NOMBRE	ADRESSE	TELEPHONE BUREAU DOMICILE	VEHICULE BUREAU DOMICILE	MATERIELS D'EXTREME URGENCE	OBS. NATURE

**e- Service transports et travaux publics**

1- Chef de service	M..... Adresse - Bureau - Domicile Téléphone - Bureau - Domicile
2- Adjoint	M..... Adresse - Bureau - Domicile Téléphone - Bureau - Domicile
3- Remplaçant respectifs	M..... Adresse - Bureau - Domicile Téléphone - Bureau - Domicile
4- Permanence : Téléphone :	

**Services publics composant le service transports et travaux publics**

SERVICE	RESPONSABLE Nom – Adresse – Tél.	ADJOINT Nom – Adresse – Tél.	PERSONNEL (Nombre)	VEHICULE Nature – Nbre.	MATERIELS Nature - Nbre.	OB S.

- Sécurité préfectoral ou régional du Ministère chargé des Télécommunications						
- Service préfectoral ou régional du Ministère chargé des Transports						
- Service des Travaux municipaux						
- etc.						

### Récapitulation

- Personnel : (nombre)
- Véhicules : (nature et nombre)
- Matériels : (nature et nombre)

1 – Chef de service

M.....

Adresse - Bureau  
- Domicile  
Téléphone - Bureau  
-Domicile

2 – Adjoint :

M.....

Adresse - Bureau  
- Domicile  
Téléphone - Bureau  
- Domicile

3 – Remplaçants respectifs

M.....

Adresse - Bureau  
- Domicile  
Téléphone - Bureau  
- Domicile

4 – Permanence :

Téléphone :

## f- Services publics composant le service accueil et hébergement

SERVICE	RESPONSABLE Nom - Adresse - Tél.	ADJOINT Nom – Adresse – Tél.	PERSONNEL (Nombre)	VEHICULE Nature – Nbre.	MATERIELS Nature - Nbre	OBS
- Service civil						
- Service préfectoral ou régional des Action sociale						
- Service préfectoral ou régional de la Jeunesse et Sports.						
- Croix Rouge Togolaise						
- TdE et C.E.E.T						
- etc.						

### Récapitulation

- Personnel : (nombre)
- Véhicules : (nature et nombre)
- Matériels : (nature et nombre)

## ANNEXE V : COMPOSITION DES CLUSTERS

### a - Sécurité

Ce cluster composé du personnel de la gendarmerie, de la police et exceptionnellement de l'armée, a un double rôle de :

#### a.1- transmission de l'information primaire

Dès qu'il a connaissance de l'événement et vérifié les faits signalés, le personnel de la gendarmerie ou de la police donne l'information au :

- centre de secours de 1<sup>er</sup> appel (le plus proche) ;
- l'ANPC ;
- Gouverneur ou à défaut du préfet du chef-lieu de région Préfet et Maire de la commune concernée ;

#### a.2 - mise en œuvre du plan

Elle est assurée par quatre (04) équipes du cluster sécurité :

- **Equipe renseignements** dont la mission est de renseigner le commandement,
- **Equipe police** qui a pour missions de :
  - assurer tout jalonnement d'itinéraire ainsi que la régulation de la circulation routière ;
  - déterminer les emplacements de parking ;
  - assurer la sécurité à l'intérieur du périmètre englobant l'évènement dit « périmètre de sécurité » et en interdire l'accès à toute personne ne participant pas aux secours ;
  - gérer les parkings ;
  - protéger les biens ;
  - canaliser les sauveteurs et surveiller les évacuations ;
  - faire exécuter les réquisitions (éventuellement) ;
  - geler les lieux sauf si la sécurité ou la salubrité exige d'y apporter des modifications.
- **Equipe de surveillance du dépôt mortuaire et d'identification des morts** qui a pour mission de:
  - évacuer les cadavres et les ranger au dépôt mortuaire en groupes de:
    - \* hommes, femmes, enfants, identifiés ;
    - \* hommes, femmes, enfants, non identifiés.
  - fouiller et identifier les cadavres.
- **Equipe police judiciaire** qui a pour missions de:
  - ouvrir l'enquête, procéder à toutes constatations utiles, appréhender et interpellier les délinquants et les suspects s'il y a lieu ;
  - se mettre éventuellement à la disposition du parquet ;
  - établir des fichiers d'identification des enveloppes contenant des bijoux, des papiers de valeurs trouvés sur les cadavres ;
  - réaliser l'expertise médico-légale.

#### Moyens :

- moyens de la police : Moyens organiques (humains et logistiques) des services de police ;
- Moyens de la gendarmerie : Moyens organiques (humains et logistiques) de la gendarmerie.
- Moyens de l'Armée : Moyens organiques (humains et logistiques) du détachement.
- Matériels divers : tentes, couvertures, brancards, kits de secours, poste de soudure.
- Matériels de service : pelles, pioches, haches, serpes, cisailles, scies, grue de 32 tonnes et de 45 tonnes.
- Matériels de santé : antenne chirurgicale avec brancards, trousse pour infirmier, trousse d'urgence, etc.
- Moyens radio : postes radio, postes téléphoniques de campagne, groupe électrogène, central téléphonique.
- Matériels divers : lots matériels d'ordinaires pour unités déplacées, projecteurs.
- Moyens de transports : Véhicules, Motos, hélicoptères, avions de transport.

#### b - Secours, sauvetage et assistance

Le cluster secours, sauvetage et assistance est composé des sapeurs-pompiers, l'ANPC, de la Croix-Rouge Togolaise, l'armée, des services d'accueil, d'hébergement et d'assistance (action sociale, santé, service de santé des armées, ANASAP, OCDI, SNU, UE, Plan-Togo, ONG, autres PTF, partenaires bilatéraux, etc.).

Ses missions sont les suivantes :

- dégagement et recherche des victimes dans les endroits difficiles ;
- extinction des incendies, manœuvres de force et découpage des métaux ;
- éclairage de fortune et protection des matières dangereuses ;
- prise en charge logistique et médicale des blessés jusqu'au centre médical mis en place par le service des soins médicaux.
- l'enregistrement et recensement des sinistrés ;
- l'assistance matérielle et psychologique des blessés et des personnes impliquées non blessées ;
- l'hébergement des sans-abri ;
- la prise en charge alimentaire ;
- l'information et la formation des populations locales dès les premiers instants où la catastrophe se produit ;
- la mobilisation interne des moyens nécessaires en attendant les secours externes ;
- la reconstitution du patrimoine en cas d'incendies ou d'inondations.

### c- Santé

Formé de professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.), le cluster santé a pour missions :

- la mobilisation et l'exploitation des hôpitaux et unités de soins périphériques ;
- la mise en place sur le terrain d'un poste médical chargé d'assurer le tri et la prise en charge médico-psychologique des victimes et des personnes affectées ;
- la mise en place d'un service de promotion de la santé et de prévention.

### Moyens :

- Personnel médical et vétérinaire, paramédical, hospitalier, civil et militaire, public et privé ;
- Médicaments, brancards, matériels, instruments ;
- Ambulances des services publics et privés ;
- Véhicules organiques et renforts éventuels fournis par le service des transports, l'Armée et autres ;

#### Matériels nécessaires à l'installation du poste médical :

- mise à l'abri : tentes de la protection civile, tentes fournies et montées, petites tentes de la Croix-Rouge Togolaise ou appâtâmes de fortune ;
- éclairage assuré par la C.E.E.T. ;
- brancards, pansements, médicaments, kits d'urgence fournis et transportés par un véhicule des Sapeurs-pompier;
- Camionnettes pour le transport des équipes et du matériel, appareils radio sur voiture, malles de secours, draps, voitures, traversins, ambulances.

Le cluster logistique est animé par le MEF en collaboration avec le MIT, les FAT et l'ANASAP à l'aide de leurs moyens propres et, si nécessaire, des moyens complémentaires de réquisition.

Ce cluster a pour missions de :

- procurer et coordonner les moyens de transport nécessaires au commandement et aux différents clusters;
- fournir éventuellement des moyens supplémentaires pour tous les travaux de levage et de découpage des métaux ;
- rétablir des voies de communication ;
- participer aux travaux de déblaiement, de démolition et de consolidation ;
- jalonner et aménager toute zone nécessaire à l'atterrissage des aéronefs.

Les PTF et autres partenaires (bilatéraux et multilatéraux) interviennent dans la logistique.

### e- Transmission

Ce cluster comprend :

- 1- Un bureau de messagerie ayant pour missions de :
  - vérifier la rédaction des télégrammes et le degré d'urgence ;
  - enregistrer les messages, les transmettre au bureau de régulation ;
  - disposer de porteurs chargés de remettre les messages aux destinataires.
  
- 2 - Un bureau de régulation chargé de la vérification des textes, de leur origine et de leur destination, leur transmission au bureau de messagerie, la répartition des messages entre les différents moyens techniques de transmissions en fonction du degré d'encombrement des réseaux et de la rapidité du moyen d'acheminement choisi.
  
- 3 - Moyens de liaisons et de transmissions :
  - réseau radio, GPRS, liaisons téléphoniques, agents de liaisons (porteurs, motocyclistes).
  - moyens radioélectriques : réseaux (FAT, douanes, Sapeurs-pompiers, Police, Gendarmerie etc.)
  - moyens divers : haut-parleurs sur véhicules et magnétophones portatifs, radio diffusion togolaise, télévision, agence togolaise de presse (ATOP) radios rurales et communautaires, estafettes ; etc.
  - Internet (courrier électronique réseaux sociaux, etc.) ;

#### **g- WASH**

Ce cluster est animé par les ministères chargés de : l'eau et assainissement, administration territoriale, environnement, santé, urbanisme et la Croix-Rouge Togolaise.

Il a pour mission d'assurer :

- Le positionnement des intrants et équipements de travail
- L'évaluation des ouvrages d'eau potable, hygiène et assainissement sur les sites
- L'aménagement général des sites avec l'appui des ASC et CVD/CDQ
- La construction des douches et latrines
- La distribution des comprimés de chlore pour la purification de l'eau
- La pulvérisation sur les sites, dans les latrines, douches, dépotoirs et lieux insalubres susceptibles d'abriter des vecteurs de maladies
- La gestion des déchets
- La mobilisation des Agents de Santé Communautaires (ASC) pour sensibiliser les populations
- Le renforcement des séances de sensibilisation sur les changements de comportement (règles d'hygiène et d'assainissement)
- Le traitement des puits contaminés
- La désinfection et enterrement digne et sécurisé des cadavres
- La distribution des kits d'hygiène
- La prévention et contrôle de l'infection lors des soins (prise en charge des malades sur site)

Moyens :

- Le personnel
- Le matériel d'assainissement ;
- Les désinfectants ;
- Les équipements de protection individuelle.

#### **h- Administration et finance**

Ce cluster est composé des ministères chargés des finances et de la planification ainsi que les PTF et les ONG.

Il a pour rôle de :

- Mobiliser les ressources internes et externes ;
- Assurer le reporting financier ;
- Plaidoyer auprès des autorités pour les urgences ;
- Assurer la supervision et la gestion des fonds d'urgence
- Organiser des réunions et rencontres sectorielles
- Elaborer tout rapport et document administratif.

Moyens :

- Personnel
- Matériels bureautiques.

### **i -Système d'Alerte Précoce SAP**

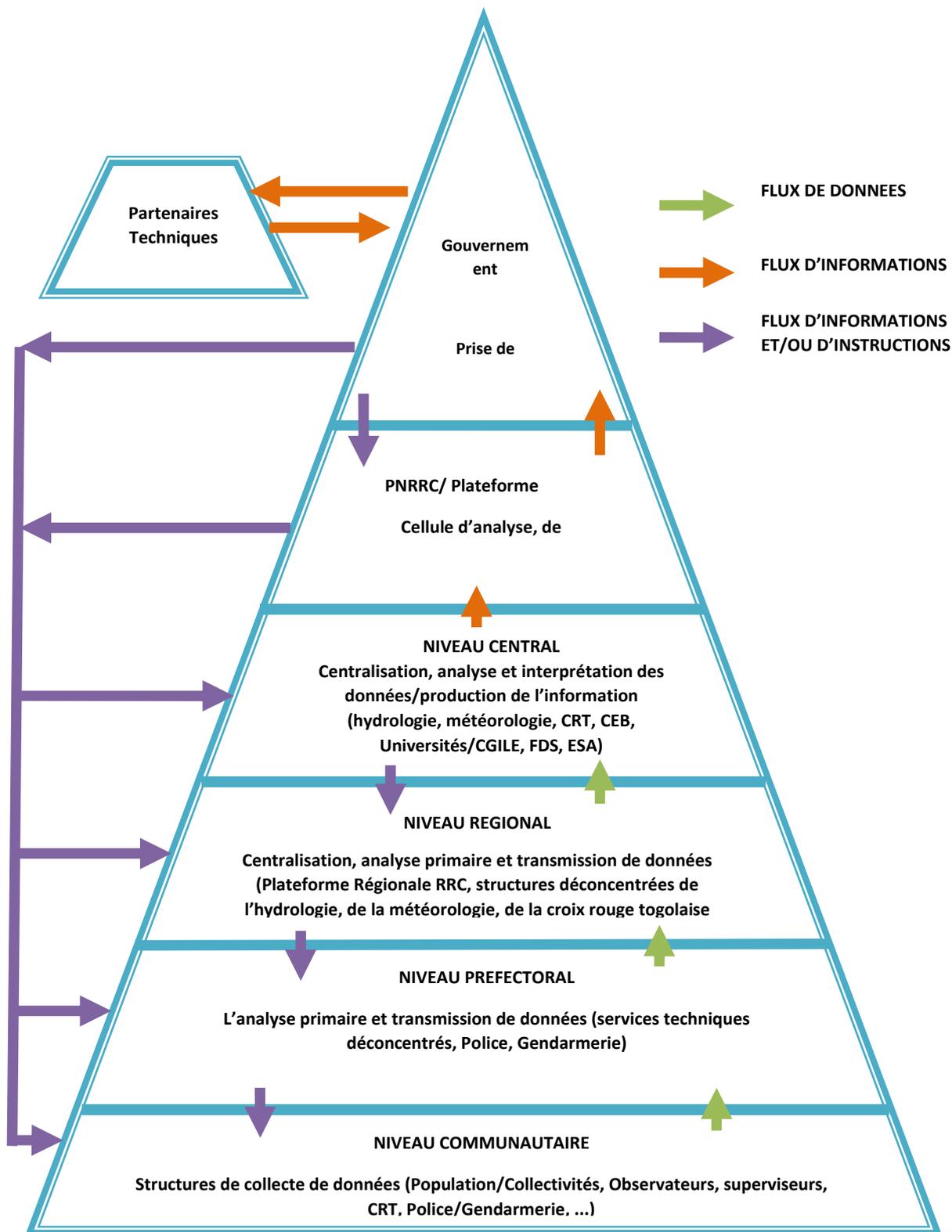
Ce cluster est composé des ministères chargés des transports, de l'hydrologie, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de l'énergie, de la planification, et de la Croix-Rouge Togolaise ainsi que le haut conseil pour la mer et les forces de défense et de sécurité.

Il a pour mission de :

- Collecter et traiter les données hydro-météo ;
- Elaborer les bulletins d'information, de prévention et d'alerte ;
- Surveiller continuellement l'évolution de la situation hydrométéorologique ;
- Identifier les nouveaux risques ;
- Donner l'alerte.

Moyens :

- Personnel ;
- Modèles de prévision ;
- stations hydro-météo ;
- Moyens de communication ;
- Balises communautaires d'alerte ;
- Station de mesure de la qualité de l'air.



## **g-) Communication**

Ce cluster est composé des ministères chargés de la communication, économie numérique, sécurité et défense.

Il a pour mission de:

- Rédiger les communiqués à diffuser,
- Organiser les conférences de presses du responsable de la crise,
- Briefer toutes les personnes susceptibles de prendre la parole au nom de l'autorité,
- Prévoir le local ou l'endroit indiqué pour les médias,
- Accueillir les journalistes,
- Briefer les journalistes sur la situation,
- Mettre à la disposition des journalistes de la documentation s'il y en a,
- Organiser la veille médiatique,
- Mettre en place toute la logistique nécessaire.

Moyens :

- Personnel
- Appareils photo professionnels,
- caméras professionnelles,
- enregistreur,
- matériel de sonorisation.